AVEYRON

CONSEIL GÉNÉRAL

Agenda 21

Rapport sur le développement durable

AVANT PROPOS

Depuis 2008, le Conseil général de l'Aveyron s'est engagé dans une démarche interne de développement durable dans ses domaines de compétences et le fonctionnement interne de ses services.

Fort du bilan des premières actions significatives en faveur du développement durable, le Département souhaite formaliser cet engagement dans un Agenda 21.

D'une part, le présent rapport répond à l'obligation réglementaire définie par la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, qui soumet les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Cette loi est précisée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, et la circulaire d'application du 3 août 2011

D'autre part, ce rapport permet à partir d'une présentation du bilan des actions engagées depuis 2008 de préciser les perspectives en faveur du développement durable, perspectives qui formalisent l'Agenda 21 du Conseil général de l'Aveyron.

Ce rapport n'a pas vocation à reprendre l'exhaustivité des actions menées par le Conseil général, mais de mettre en exergue les actions significatives en termes de développement durable. Pour ces actions il est précisé :

- les objectifs poursuivis ;
- un premier bilan des actions menées ;
- les services du Conseil général et les partenaires concernés ;
- les indicateurs de suivi ;
- à quelles finalités de référence à l'Agenda 21, chaque action contribue :
  - o Lutte contre le changement climatique ;
  - o Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
  - o Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
  - o Epanouissement des êtres humains et qualité de vie ;
  - o Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport « s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux ».

Sommaire

I. L'Agenda 21, un engagement concerté en faveur du développement durable. 7

II. Spécificités du département de l'Aveyron. 11

III. Vers l'exemplarité des services du Conseil Général de l'Aveyron en matière de développement durable. 15

IV. Le développement durable au cœur des politiques du Conseil Général de l'Aveyron 45

- Axe I : Cadre de vie et attractivité des territoires. 47
- Axe II : Solidarités sociale et territoriale. 70
- Axe III : Développement économique durable. 87

Conclusion 107

I. L'agenda 21, un engagement concerté en faveur du développement durable

La déclaration de Rio (1992) incite les collectivités à élaborer des «Agenda 21 locaux», dans une démarche concertée.

D'une manière générale, les « Agendas 21 » fixent des engagements dans différents thèmes notamment :

● Le respect de la diversité culturelle et la lutte contre les exclusions.

Cet objectif est lié aux modifications constatées de la France depuis plus de vingt ans avec le vieillissement de la population, le doublement des familles monoparentales, la précarité croissante des jeunes… La pauvreté est souvent issue de la solitude, ce qui la rend de moins en moins perceptible. 10 % des citoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté, plus de trois millions de mal-logés… Un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale pour les personnes handicapées, et la majeure partie des services publics, transports en particulier, leur est inaccessible. La France note aussi un retard sur les droits des femmes, l'écart brut de rémunération mensuelle entre les hommes et les femmes est de 25 % en France.

De nombreuses collectivités refusent aujourd'hui la fatalité de la pauvreté et des discriminations et s'engagent dans des actions veillant à la diversité au travail, l'égalité professionnelle, l'accessibilité des handicapés au travail et aux lieux publics, l'accès des plus démunis aux services essentiels…

●Le soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale.

Avec le réchauffement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est devenue une priorité. Réduire la consommation énergétique, renforcer la part des énergies renouvelables, moderniser la construction et l'habitat, développer les modes de transports propres, privilégier les écoproduits, sont en particulier des solutions à adopter par tous, politiques, producteurs et consommateurs.

Par économie sociale, il s'agit d'accompagner les personnes fragilisées par le handicap, l'âge ou la pauvreté. Cela suppose de rendre les politiques énergétiques plus compétitives, de moderniser le bâti et l'organisation urbaine, de professionnaliser les services à la personne…

Ces besoins d'innovation technologique et sociale sont porteurs de filières et d'emplois pérennes, qui restent à promouvoir et à développer pour l'adaptation des secteurs productifs aux capacités écologiques, et l'allégement de nos modes de vie et de nos consommations sur l'environnement.

● La préservation de la biodiversité.

Lutter contre les pollutions, s'investir dans l'objectif du bon état des masses d'eau, protéger et valoriser les milieux naturels, veiller à la qualité des paysages…c'est autant d'actions pour donner la juste place à une nature préservée dans les décisions politiques et dans la vie quotidienne.

L'éducation au développement durable.

Le développement durable appelle des mutations à prendre en charge individuellement et collectivement. Réussir ces mutations suppose une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de prendre la mesure des risques et des responsabilités, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux choix collectifs et aux politiques qui en sont issues.
L'éducation au développement durable s'impose aujourd'hui comme élément moteur de transformation sociale, qui redonne au citoyen une cohérence avec ses aspirations : protection de la nature et prévention des risques sanitaires, préservation du cadre de vie, réduction des inégalités et de la pauvreté, transmission d'un patrimoine intact aux générations futures…
L'éducation au développement durable doit s'exercer, non seulement avec la communauté éducative, mais aussi dans le temps extrascolaire des jeunes.

L'implication du Conseil Général de l'Aveyron en faveur du développement durable

C'est en septembre 2008 que le Conseil général de l'Aveyron a délibéré pour la réalisation de son Agenda 21 et pour mener les premières actions concrètes en faveur du développement durable. L'Agenda 21 est à la fois un exercice de mise en cohérence des différentes compétences exercées par le Conseil général de l'Aveyron, mais c'est aussi une mesure interne. En effet, l'Agenda 21 est d'abord l'occasion de s'engager concrètement dans la mise en œuvre du développement durable au sein de ses propres services. L'exemplarité du fonctionnement durable assurera la légitimité et la notoriété pour faire adhérer et convaincre les acteurs du Département et les citoyens.

C'est dans cette logique d'exemplarité, que des actions concrètes engagées depuis septembre 2008 ont été menées :

- la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments du Conseil général, pour maîtriser la demande en énergie, définir un programme d'amélioration thermique, développer les énergies renouvelables ;
- l'optimisation de la consommation de papier en particulier par la dématérialisation de différentes procédures administratives ;
- l'introduction des critères environnementaux dans les achats départementaux ;
- la mise en œuvre d'une politique routière intégrant les logiques du développement durable ;
- la sensibilisation des personnels aux logiques du développement durable ;
- la généralisation des rubriques sur le thème du développement durable dans les supports de communication, en adoptant une communication plus éco - responsable ;
- une première réflexion sur le plan climat engagée dès 2009 qui a permis de dégager les axes de travail de ce plan climat qui est intégré dans cet Agenda 21 ;
- …

Depuis, plus de trois ans, cet engagement du Conseil général s'est aussi traduit par différentes démarches concertées :

- la mise en œuvre du projet pour les aveyronnais voté par l'Assemblée départementale le 29 septembre 2008 et pour lequel le développement durable constitue l'élément majeur et transversal à l'ensemble des actions et des interventions de ce programme ;
- en novembre 2009, le colloque sur «Les Energies Renouvelables au cœur du Développement durable en Aveyron» pour associer les acteurs locaux dans cette démarche partagée ;
- la réalisation d'une étude en 2009 sur le rationalisation des coûts de fonctionnement du Conseil général intégrant les préoccupations et les objectifs du développement durable, qui

a permis d'impliquer largement le personnel du Conseil général de l'Aveyron et de mettre en œuvre des actions concrètes qui sont reprises dans cet Agenda 21 ;

- la démarche partenariale sur la ruralité engagée en 2010 qui a permis d'associer les acteurs locaux du Département pour adapter les interventions du Conseil général de l'Aveyron en faveur d'une meilleure solidarité pour le milieu rural ;
- les assises de la Culture engagées en 2010 ;
- en septembre 2010, le colloque sur les espaces naturels sensibles ;
- la consultation des collégiens organisée autour du Conseil général des jeunes de 2008-2011 à partir d'un questionnaire « Développement durable en Aveyron », dont l'analyse des résultats a été réalisée en décembre 2010 ;
- en septembre 2011 la mise en œuvre du nouveau programme du Département «un contrat d'avenir pour les aveyronnais» pour apporter une réponse aux défis que le département doit relever pour construire son avenir dans les meilleures conditions possibles.

C'est à partir des ces démarches participatives, associant largement les partenaires concernés, tant en interne qu'en externe, et fort du bilan des premières actions concrètes en faveur du développement durable que le Conseil général de l'Aveyron a bâti cet Agenda 21.

II. Spécificités du département de l'Aveyron

Fondé le 15 janvier 1790, le département de l'Aveyron succède à la Province du Rouergue.

Avec près de 9000 Km2, c'est le 5ème département français en superficie. Ses 304 communes, regroupées en 46 cantons, comptent 275 889 habitants (INSEE 2010). Zone de moyenne montagne, son territoire s'étend de 144 m près de Capdenac à l'ouest à 1463 m près de Laguiole sur l'Aubrac.

Rodez en est la préfecture, Millau et Villefranche-de-Rouergue les sous-préfectures.

Terre d'échanges au sud du Massif Central, entre le midi Toulousain et l'arrière-pays languedocien, huit régions naturelles en composent le territoire :

- l'Aubrac : haut plateau volcanique où forêts et pâturages se mélangent ;
- la Viadène et la Vallée du Lot en bordure des Monts d'Aubrac : le pays des barrages, des lacs et des villages de caractère ;
- le Rougier de Marcillac : vallon réputé pour son microclimat ;
- le Ségala : plateau des cents vallées ;
- le Lévezou : terre des lacs ;
- les Grands Causses : Larzac, Bégon, Noir, Séverac ;
- au sud, le Saint-Affricain et les Rougiers de Camarès adossés au Monts de Lacaune.

Au gré des saisons, les trois grandes influences climatiques se font ressentir. Au printemps et en automne, le climat est de type océanique. L'hiver, les rigueurs du climat continental se font sentir. L'été ouvre ses portes aux influences méditerranéennes. Altitude et relief modulent ces tendances générales.

Sur le plan démographique, le département se caractérise par un apport migratoire qui inverse la tendance séculaire à l'émigration.

Partant de son maximum historique en 1886 soit 416 000 habitants, à l'instar des autres départements ruraux, l'Aveyron n'échappe pas à une baisse démographique continue jusqu' à la fin des années 1970. C'est en 1982 que, pour la première fois depuis un siècle le nombre d'habitants est plus élevé qu'au recensement précédent. Plus récemment, cette tendance se voit confirmée : la population passe de 264 000 habitants en 1999 à 271 500 en 2006. Au sein de cette progression, une attention particulière doit être donnée aux « néo-Aveyronnais », c'est-à-dire aux personnes recensées dans le département, alors qu'elles vivaient dans un autre département lors du recensement précédent. Cette catégorie exerce une influence importante sur l'évolution des territoires. Selon la dernière étude sur ce sujet, on retiendra que ceux-ci sont à 52% des femmes, nettement plus jeunes que la moyenne aveyronnaise (16% sont des retraités contre 30% pour l'ensemble) et viennent aux 2/3 d'autres départements que ceux de Midi Pyrénées. Cet apport de population ne s'inscrit pas exclusivement dans l'axe Rodez Millau, mais également dans l'ouest du département et dans le sud-est.

La situation économique du département de l'Aveyron se présente sous un aspect plus favorable que la moyenne nationale : en 2009, moins de 5% de taux de chômage contre plus de 9% pour la France entière.

Grand département d'élevage, l'Aveyron présente un secteur agricole qui offre des productions

de qualité, à l'image du Roquefort, et dispose de grands marchés nationaux comme celui de Laissac (2ème marché national bovin). S'appuyant sur cette tradition agricole, le secteur agroalimentaire aveyronnais est un secteur leader en Midi Pyrénées avec la présence d'entreprises phares dans les domaines de l'industrie laitière et fromagère (groupes Lactalis et SODIAAL), la salaisonnerie (SACOR), la boulangerie viennoiserie industrielle (Les Fromentiers de France), la conserverie et la production de plats cuisinés (Raynal et Roquelaure), la recherche et la production semencière (RAGT)…

Les industries charbonnière et sidérurgique du Bassin Decazevillois ont laissé la place à un tissu industriel diversifié à partir de PME et de sociétés à fort potentiel technologique (S.A.M. Technologies, Forest Liné, Umicore) qui constituent un pôle important de la Mécanic Vallée et qui, à l'ouest de Rodez, regroupent également de grands équipementiers de l'aéronautique et de l'automobile (Bosch, Filtrauto, Lisi Aerospace) et les sous-traitants de la mécanique de précision, de la machine-outil et de la fonderie.

La filière mécanique/matériaux/travail des métaux est aujourd'hui un secteur majeur de l'économie aveyronnaise avec 6 400 salariés.

Autre composante de l'économie du département, le secteur bois/meubles emploie plus de 3000 salariés. Avec 2800 salariés, les technologies de l'information et de la communication sont bien représentées autour de l'une des principales SSII françaises (Sopra Group), d'un leader actif sur le marché national (Inforsud), d'un leader français de l'informatique para médicale, de l'un des spécialistes européens des communications hertziennes courte distance (Sodielec).

D'autres activités sont significatives en Aveyron : coutellerie, ganterie, confection, édition et arts graphiques.

L'Aveyron a su ainsi valoriser des savoir-faire identitaires qui ont été préservés au fil des siècles comme la fabrication du couteau de Laguiole, du fromage Roquefort, de l'Aligot, des gants de Millau…qui sont aujourd'hui des fleurons de l'économie aveyronnaise s'exportant dans le monde entier.

Un constat favorable au développement durable en Aveyron.

Le développement des énergies nouvelles et le soin apporté à la préservation de l'environnement font aujourd'hui de l'Aveyron l'un des premiers départements « verts » de notre pays. Différents éléments attestent que le Département a très vite compris que le patrimoine naturel, historique et culturel devait être préservé car il constitue pour l'homme une richesse exceptionnelle :

- l'Aveyron est le premier département écologique de France, et le deuxième département en surface agricole cultivée en agriculture biologique ;
- les Causses et les Cévennes, dont une partie du sud du département de l'Aveyron, viennent d'être classées au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO comme l'est une partie du chemin de Saint Jacques de Compostelle qui traverse le département ou encore le village de Conques ;
- le Parc Naturel Régional des Grands Causses, entièrement situé dans le Sud du Département de l'Aveyron, créé en 1995, s'étend sur 97 communes ; d'une superficie de 327 070 ha, il est un des parcs les plus grands de France, il regroupe 66 000 habitants ;
- le Département se mobilise dans la démarche engagée pour créer un Parc Naturel Régional de l'Aubrac ; le territoire de l'Aubrac se caractérise en effet par une identité forte résultant à la fois d'un milieu naturel exceptionnel et d'une longue empreinte humaine qui a marqué ce terroir par son savoir-faire, ses villages, son bâti et ses produits ; de par cette richesse patrimoniale il bénéficie d'une notoriété forte et reconnue ;
- l'Aveyron compte plus de 22 Espaces Naturels Sensibles protégés.

Un autre exemple l'énergie : l'Aveyron est le premier producteur d'énergie renouvelable en

France et assure 10% de la production d'énergie hydroélectrique française. Avec 16 sites de production d'électricité hydraulique (sur le Tarn, le Lot et la Truyère), ce sont plus de 2 300 MW installés en Aveyron. Sur le plan touristique, les retenues de ces barrages représentent environ 3 500 hectares, assurant des retombées économiques importantes.

Dans le domaine éolien, l'Aveyron fait figure de département pilote avec le deuxième plus grand parc éolien de France : en septembre 2010, 88 mâts étaient en service, 34 autorisés, 84 en instruction.
L'Aveyron est aussi leader en Midi-Pyrénées pour le Photovoltaïque.
Enfin, la filière bois est importante avec 264 000 hectares boisés.

III. Vers l'exemplarité des services du Conseil général de l'Aveyron en matière de développement durable

- Fiche action interne 1 : améliorer durablement les conditions de travail des agents de la collectivité
- Fiche action interne 2 : prévention des risques professionnels
- Fiche action interne 3 : mise en place et suivi d'un système de gestion de la santé et de la sécurité sur les principes de l'amélioration continue
- Fiche action interne 4 : favoriser l'insertion des agents de la collectivité
- Fiche action interne 5 : formation du personnel départemental
- Fiche action interne 6 : le télétravail.
- Fiche action interne 7 : optimisation de la consommation de papier
- Fiche action interne 8 : maîtriser l'utilisation des produits, améliorer les conditions de travail et la qualité de service pour l'entretien des locaux
- Fiche action interne 9 : optimisation de la consommation des fournitures de bureau et des consommables
- Fiche action interne 10 : limitation de l'impact direct de l'activité et des chantiers sur les écosystèmes et les ressources naturelles
- Fiche action interne 11 : soutien des filières et produits innovants contribuant à la lutte contre le changement climatique
- Fiche action interne 12 : accompagnement des personnes éloignées du marché du travail
- Fiche action interne 13 : transport et mobilité durable
- Fiche action interne 14 : établir le Plan Climat du Conseil général de l'Aveyron

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

AMELIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Action de préservation contre les risques psychosociaux.
Favoriser un bon climat de travail et prendre en compte pour les prévenir les facteurs et les risques psychosociaux dans la gestion des personnels et l'organisation de travail.

Pilotage de l'action :

- DRH-HS ;
- Bureau Hygiène et Sécurité ;
- Groupe de travail Risques Psychosociaux.

Etat d'avancement :

Actions effectives et validées par les Elus et le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

① Mise en place des procédures pour prévenir et gérer des situations de risques psychosociaux (document établi en concertation avec les organisations syndicales et validé par les Elus) :
- Charte souffrance au travail ;
- Procédure risque d'agression ;
- conduite à tenir en cas de décès d'un agent ;
- fiche incident ;
- création d'une grille de cotation pour intégrer les risques Psychosociaux dans le Document unique.

② Actions de formation et de sensibilisation :
- vis-à-vis de l'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs, Cadres intermédiaires) ;
- cotation du risque psychosocial dans le document unique pour identifier et prévenir le facteur de risque psychosocial avec groupe agents + ACMO + Chef de service ;
- groupe de travail Risques Psychosociaux.

Indicateur de suivi :

- suivi et analyse des incidents et des documents hygiène et sécurité ;
- suivi et analyse de l'absentéisme et de l'accidentologie.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pilotage de l'action :

- DRH-HS ;
- Bureau Hygiène et Sécurité ;
- DRGT.

Etat d'avancement :

Actions engagées et validées :

- le document unique existe au sein de la collectivité depuis environ mai 2007 ;
- mise à jour annuelle du Document unique par service et par métier avec le Chef de Service (responsable de la sécurité des agents placés sous son autorité), l'ACMO du service, et quelques agents ;
- audit axé sur la prévention du risque incendie en 2010 dans chaque service ;
- accueil sécurité pour les nouveaux arrivants ;
- programme annuel de prévention (le programme de prévention est validé par le Comité d'Hygiène et de Sécurité qui suit et valide son exécution) ;
- suivi des accidents de travail avec un travail d'analyse et un suivi quantitatif ;
- action d'information sur les risques professionnels (site d'information Intranet) ;
- action de formations spécifiques dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité et des conditions de travail (PRAP – sauveteur secouriste du travail…) ;
- animation et formation réseau des ACMO ;
- démarche d'analyse et de processus du travail et mise en place des procédures de travail (personnel de service) et formation sur les produits / risques professionnels.

Indicateur de suivi :

- validation annuelle de l'exécution du programme de prévention ;
- suivi d'indicateurs (accidentologie - absentéisme) ;
- action de réactualisation annuelle du document unique ;
- plan de formation avec évaluation des actions menées.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN PLACE ET SUIVI D'UN SYSTEME DE GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE BASE SUR LES PRINCIPES DE L'AMELIORATION CONTINUE

Pilotage de l'action :

- DRH-HS
- Bureau Hygiène et Sécurité

Etat d'avancement :

Actions engagées et validées par les Elus et le Comité Hygiène et Sécurité :

- formaliser les pratiques en santé et sécurité au sein de la collectivité ;
- regrouper et valider l'ensemble des documents et procédures ;
- communiquer et prévenir dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ;
- sécuriser nos procédures et en assurer le suivi ;
- instaurer une démarche structurée d'amélioration continue en terme de management interne de la santé et de la sécurité au travail ;
- définir et mettre en place des outils de mesure des progrès (indicateurs).

Indicateur de suivi : bilan annuel sur l'efficacité des actions entreprises (analyse des indicateurs et atteinte des objectifs).

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

FAVORISER L'INSERTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Apporter un conseil auprès de l'ensemble des agents de la collectivité pour favoriser leur insertion dans le cadre du prolongement.
Faciliter la gestion individualisée.
Contribuer au bien-être, à la reconnaissance et à la valorisation des personnes en tant qu'agent de la collectivité.

Pilotage de l'action :

- DRH ;
- Service du Personnel ;
- Assistante Sociale.

Etat d'avancement :

Actions validées et effectives :

- accueil et information des nouveaux arrivants ;
- accueil permanent et conseils individualisés pour tous les agents sans rendez-vous auprès des cadres et des référents gestionnaires de la DRH (carrière, mobilité, retraite…) ;
- information collective des agents par le site Intranet « Votre information » : mise à disposition immédiate et permanente des informations sur tous les sites de la collectivité ;
- accueil et suivi spécifique des agents rencontrant des difficultés personnels liées ou pas à leur activité professionnelle – Accompagnement social personnalisé ;
- cellule d'accompagnement et de reclassement pour faciliter l'approche et la recherche de solutions permettant de favoriser le maintien en activité.

Indicateur de suivi :

- bilan annuel ;
- rapport d'activité ;
- mesure du climat social ;
- indicateur de suivi de satisfaction.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

FORMATION DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Les objectifs poursuivis sont :
1. Epanouissement et accomplissement professionnels des agents
2. Favoriser l'insertion professionnelle et l'adaptabilité des personnes aux évolutions des emplois et des besoins liés aux politiques de services publics
3. Permettre les évolutions de carrières, la position sociale et de parcours professionnel
4. Maintenir l'employabilité des agents
5. Développer les compétences techniques
6. Améliorer les conditions de travail – Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle
7. Formation au développement durable :

- Promouvoir chez l'ensemble des agents du Conseil Général une culture partagée du développement durable et de l'achat public durable.
- Développer les compétences professionnelles des acheteurs, créer des cycles de formation initiale pour les agents intervenant sur l'environnement et sensibiliser les prescripteurs et techniciens aux enjeux de l'achat public durable.

Pilotage de l'action :
- DRH ;
- Service Formation.

Etat d'avancement :
Plan annuel de formation élaboré à partir des besoins collectifs (exprimés par les services) et individuels (exprimés par les agents).

Indicateur de suivi :
- plan de formation – bilan annuel ;
- bilan individuel de formation.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE TELETRAVAIL

Pilotage de l'action :

Direction Générale avec l'appui de la DRH et de la « Direction de l'organisation informatique, Multi-Médias et Dématérialisation ».

Objectif poursuivi :

Dans le secteur public, le télétravail est une pratique encore peu répandue avec des expériences variées mais qui toutefois permettent de reconnaître que le télétravail apporte :

- une réduction du stress dû au transport en limitant certains déplacements domicile-travail ;
- un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ;
- une plus grande latitude dans l'organisation des journées ;
- des conditions plus favorables aux tâches demandant de la concentration ;
- dans certains cas des gains substantiels en pouvoir d'achat.

La mise en place du télétravail doit cependant respecter certains principes pour s'assurer des meilleures conditions de réussite :

➔ Définir les postes compatibles avec le télétravail. Ce ne sont pas les métiers mais les tâches effectuées par un agent qui permettent de définir si un poste est télétravaillable. Par exemple, il s'agit des tâches de gestion administrative, d'étude et rédaction, de conception de documents et de contacts avec des interlocuteurs, dans la mesure où les moyens de communication et d'accès au système d'information sont disponibles :

➔ Le télétravail concerne tous les personnels, hommes et femmes, dans la mesure où leur activité est télétravaillable. Le télétravail contribue aussi à répondre aux problèmes de maintien ou de retour progressif en activité en cas de problèmes de santé, et il peut être proposé aux travailleurs handicapés dans les mêmes conditions qu'aux autres travailleurs.

➔ Nécessité d'une concertation accompagnée par une organisation adaptée du travail, avec instauration d'objectifs personnels ou d'équipe et de suivis d'activité pour tous les agents : le télétravail est une modalité d'organisation du travail exigeante qui repose sur une relation de confiance construite sur les résultats du travail réalisé, nécessitant de fixer des objectifs clairs et facilement mesurables.

➔ Maintien du lien professionnel.
La modalité la plus observée est le télétravail au domicile de l'agent à raison de un à trois jours par semaine, qui favorise le mieux le maintien du lien professionnel : le télétravailleur ne se coupe pas du collectif de travail.

➔ Une phase d'expérimentation basée sur le volontariat des agents dont les postes sont reconnus télétravaillables et sur le principe de la réversibilité en donnant ainsi la possibilité pour l'agent qui le souhaite de mettre fin au télétravail. Cette phase d'expérimentation doit être évaluée pour parfaire le dispositif et l'élargir à un plus grand nombre d'agents.

➔ L'employeur supporte le coût lié aux équipements nécessaires pour les télétravailleurs. L'employeur est chargé de fournir, d'installer et d'entretenir les équipements nécessaires au télétravail régulier, couvre les coûts directement causés par ce travail, en particulier ceux liés aux communications, et fournit au télétravailleur un service approprié d'appui technique.

Etat d'avancement :

Le Département, par l'intermédiaire du Syndicat mixte d'informatisation des communes aveyronnaises (SMICA), a été partenaire de l'étude-action MACEO menée entre avril 2010 et août 2011 sur une vision «prospective et territorialisée du télétravail sur les territoires du Massif central». Cette étude constitue une commande de MACEO, organisme en charge «d'imaginer et expérimenter un développement économique durable à l'échelle du Massif central». Six territoires sont partenaires et membres du comité de pilotage : les conseils régionaux Auvergne et Midi-Pyrénées, les Conseils généraux du Cantal, de l'Hérault et du Lot et le SMICA.

L'étude visait à recenser le potentiel de télétravail sur les territoires du Massif central (couvrant vingt deux départements et six régions), à proposer des scénarios de développement mais aussi à initier des actions expérimentales, prioritairement sur les six territoires associés au comité de pilotage.

Ces actions devaient porter sur trois niveaux :

- sensibiliser les six collectivités de l'étude (élus, managers et techniciens) au télétravail et les accompagner dans leurs projets d'expérimentation et/oud'extension ;
- initier la mise en oeuvre d'une action pilote sur un territoire du Massif central ;
- proposer des actions structurantes à plus grande échelle.

Indicateurs de suivi :

- nombre d'agents concernés par le télétravail ;
- nombre de jours dans l'année de télétravail.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

Ce programme recouvre diverses actions de réduction de la consommation de papier par la mise en œuvre de moyens informatiques adaptés :
- développer la dématérialisation des procédures de traitement de l'information ;
- favoriser l'utilisation du Recto-Verso.

Pilotage de l'action :
Direction générale et Pôle AGRS.

Etat d'avancement :
Actions réalisées pour la Dématérialisation
Le développement des moyens informatiques et la mise en réseau de l'ensemble des services du Conseil général facilitent et favorisent la dématérialisation de certains processus de travail :
- réalisation « dématérialisée » de documents, soit par l'utilisation de répertoires communs partagés, soit par la transmission messagerie de versions de travail,
- circulation « dématérialisée » de l'information et de documents par la messagerie,
- dématérialisation de chaînes de traitement :
  - procédures de consultation des appels d'offres ;
  - gestion des rapports et délibérations ;
  - bulletins de salaire ;
  - bulletins officiels du département.

Dématérialisation des consultations
La dématérialisation d'une consultation consiste à déposer, sur une plateforme de dématérialisation, une version électronique (dématérialisée) du dossier de consultation (DCE).
Les éventuels candidats à cette consultation ont la possibilité de récupérer ce dossier électronique directement sur la plateforme par un simple accès Internet, évitant ainsi la production et la transmission du DCE sur support papier.
Les candidats ont aussi la possibilité de transmettre leur offre en version électronique (dématérialisée) via cette même plateforme de dématérialisation ; il est à noter que cette possibilité est actuellement très peu utilisée par les candidats, mais la règlementation évoluant dans le sens de la dématérialisation, ce mode de transmission devient de plus en plus obligatoire et devrait donc être utilisé plus fréquemment à l'avenir.

Dématérialisation des rapports et délibérations
La dématérialisation des rapports et délibérations consiste à traiter directement sur informatique tout le processus :
- instruction des dossiers et rédaction des rapports,
- transmission d'une version électronique (dématérialisée) des rapports aux élus,
- examen des rapports en session en version électronique,
- rédaction des délibérations,
- transmission dématérialisée des délibérations au contrôle de légalité

Dématérialisation des bulletins de salaire
Actuellement, la dématérialisation des bulletins de salaire ne concerne que leur transmission à la Paierie départementale ; elle consiste à transmettre à la Paierie, chaque mois, à l'appui du mandatement de la Paye, les bulletins de salaire en version électronique (dématérialisée).
Il est à l'étude la transmission dématérialisée des bulletins de salaire aux agents.

Dématérialisation des Bulletins officiels du département
La dématérialisation du B.O.D. (bulletin officiel du département) a consisté à remplacer sa diffusion mensuelle de 500 exemplaires « papier » par une diffusion sur les 2 sites d'informations du Conseil général :
- le site Internet www.cg12.fr, pour diffusion externe ;
- le site Intranet, pour diffusion interne.

Actions réalisées pour l'impression Recto Verso
Le renouvellement des moyens d'impression, imprimantes et photocopieurs, par des équipements assurant le Recto Verso permet de réduire le volume de papier utilisé.
Les documents nécessitant une version papier sont imprimés en Recto Verso.

Indicateurs de suivi :

Indicateur	Réalisation 2011
Consultation des appels d'offres	
nb consultations dématérialisées	137
nb retraits de DCE dématérialisés par les candidats (DCE : Dossier de Consultation des Entreprises)	1 803
Gestion des Rapports et Délibérations	
nb rapports dématérialisés	354
Bulletins de salaire	
nb bulletins salaire transmis à la Paierie	22 000
Bulletins officiels du département	
nb BOD dématérialisés	6 000

Perspectives :
Dématérialisation
La poursuite de la dématérialisation des processus de travail va concerner les secteurs suivants :
- le courrier, interne et externe ;
- les arrêtés ;
- la chaîne comptable avec la dématérialisation des pièces justificatives.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
	X			X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MAITRISER L'UTILISATION DES PRODUITS, AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Pilotage de l'action :

- DRH-HS ;
- Bureau Hygiène et Sécurité (pour l'activité d'entretien des locaux non externalisée).

Etat d'avancement :

Etat d'avancement des actions validées et engagées :

- volonté de favoriser l'utilisation des produits ECOLABEL moins nocifs pour la santé et l'environnement ;
- concertation avec les personnels concernés sur le choix des produits ;
- intégration dans le marché de critères de conditionnement (poids) et de dangerosité (pré – dosage, prêt à l'emploi) des produits d'entretien ;
- formation par le fournisseur des agents à l'utilisation des produits sur les dosages et le mode d'emploi (prévue dans le cadre de l'attribution du marché) ;
- action de formation et d'information par le Bureau Hygiène et Sécurité sur la prévention des risques liés aux produits et les bonnes pratiques d'utilisation accessible à tous (pictogrammes), y compris pour les personnes maîtrisant mal la langue française ;
- création de protocoles de nettoyage types avec formation des personnels pour une meilleure maîtrise et une harmonisation des pratiques d'entretien des locaux ;
- action de formation sur les techniques d'entretien : amélioration des compétences professionnelles des agents.

Indicateurs de suivi :

- suivi du marché de fournitures d'entretien, suivi des fiches de données de sécurité des produits ;
- actions de concertation et de formations avec les personnels concernés

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DES FOURNITURES DE BUREAU ET DES CONSOMMABLES

Pilotage de l'action :

- DRH-HS ;
- Service Hygiène et Sécurité/ Cellule Achats.

Etat d'avancement :

Etat d'avancement des actions validées et engagées :

- mise en place d'enveloppes budgétaires par pôle/Direction ou service ;
- suivi et contrôle des consommations au cours de l'année ;
- sensibilisation des services à l'économie en terme de consommation de fournitures ;
- cadrage de calendrier des commandes de fournitures ;
- cadrage du marché des fournitures avec une réduction et un recadrage de la liste des produits références et une vérification de la qualité des produits.

Indicateurs de suivi :

suivi budgétaire et analyses qualitatives des produits, le cas échéant, en concertation avec les services concernés (DOIMD).

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
				X

REMARQUE :

Les quatre fiches suivantes :

10 : Limitation de l'impact direct de l'activité et des chantiers sur les écosystèmes et les ressources naturelles ;
11 : Soutien des filières et produits innovants contribuant à la lutte contre le changement climatique ;
12 : Accompagnement des personnes éloignées du marché du travail ;
13 : Transport et mobilité durable ;

font référence aux programmes du « Contrat d'avenir pour les aveyronnais 2011-2014 » concernés résumés ci-après.

MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER

Elle consiste à poursuivre l'ouverture du Département vers l'extérieur, à améliorer et adapter les caractéristiques des voies existantes aux exigences économiques et touristiques, à réduire les temps de parcours, à améliorer la sécurité routière.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ROUTIER

Il comprend tous les travaux visant à maintenir les caractéristiques du réseau routier et augmenter ainsi sa durée de vie :
- renouvellement des couches de roulement et entretien de l'assainissement ;
- entretien des ouvrages d'art ;
- réparations à la suite d'intempéries ;
- renouvellement des équipements de sécurité.

VIABILITE DE LA ROUTE

Elle recouvre les interventions d'urgence non programmables (déneigement, interventions sur accident, réparations urgentes, etc.) et des interventions d'entretien courant programmables (fauchage, débroussaillage, élagage, curage des fossés, surveillance du réseau, réparations de chaussée, etc.).

TRAVAUX DE MODERNISATION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Le programme de travaux de modernisation du patrimoine départemental s'articule suivant cinq axes :
- les économies d'énergie ;
- l'accessibilité des personnes handicapées ;
- la réhabilitation et le réaménagement des locaux ;
- la gestion des déchets ;
- la sécurité et l'hygiène.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général est l'organisateur principal sur le département des transports scolaires.
Sur les Périmètres du Transport Urbain (PTU), ce sont les Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et la Communauté de Communes Millau Grands Causses qui prennent en charge les transports scolaires.
L'organisation départementale des transports scolaires repose sur les principes de base qui en font sa spécificité par :

- un réel partenariat des communes, en termes d'organisation et de financement ;
- une égalité de traitement entre les deux enseignements ;
- une prise en charge des élèves, dans le cadre de leur scolarité obligatoire, allant de la maternelle jusqu'à la terminale et des élèves handicapés en tenant compte des réalités locales liées à l'étendue du territoire, à sa topographie et à sa démographie.

TRANSPORTS EN COMMUN

Dans le cadre de sa compétence «transport», le Conseil Général de l'Aveyron organise les transports de voyageurs (lignes interurbaines et Transport à la Demande) et les transports scolaires. Ces transports sont confiés à des entreprises privées. Le parc des véhicules représente environ 350 autocars et 350 voitures particulières.

Durant ces dernières années, les besoins en déplacement ont augmenté et se sont modifiés par rapport à de nouvelles habitudes de consommation des Aveyronnais.

Le réseau de transports en commun doit assurer le maillage du département de l'Aveyron, pour permettre aux habitants de se déplacer, soit sur des services de lignes interurbaines, soit sur des services de Transport à la Demande (TAD).

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LIMITATION DE L'IMPACT DIRECT DE L'ACTIVITE ET DES CHANTIERS SUR LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Programmes concernés:

- Modernisation du réseau routier.
- Sauvegarde du réseau routier.
- Viabilité et entretien du réseau routier.
- Modernisation et optimisation du patrimoine bâti départemental.

En termes de développement durable :

ENVIRONNEMENT :

- Favoriser le recyclage des matériaux extraits sur les chantiers afin de diminuer les prélèvements en carrière :
  - o retraitement en place des chaussées ;
  - o traitement des sols à la chaux et recyclage des matériaux extraits ;
  - o optimisation des déblais remblais.
- Valoriser les matières premières renouvelables : transformation des sous-produits d'élagage sous forme de plaquettes bois afin d'alimenter des chaudières départementales.
- Poursuivre et amplifier la mise en œuvre des principes du fauchage raisonné qui visent à préserver les écosystèmes situés en bordure des routes départementales : création de zones refuges et adaptation des interventions aux territoires.
- Limiter les activités polluantes et/ou les nuisances : réduction de l'usage de produits phytosanitaires, généralisation de la bouillie de sel pour baisser les quantités de sels de déneigement, mise en place d'enrobés phoniques en milieux urbains.
- Réduire la production, améliorer la gestion et augmenter le retraitement :
  - o des déchets ménagers produits par les collèges et autres bâtiments départementaux ;
  - o des déchets de chantiers du BTP (en application de la charte pour une meilleure gestion des déchets du BTP du 10/12/2008 établie en concertation avec les acteurs principaux de la filière) ;
  - o des déchets produits par les chantiers routiers, l'entretien des véhicules et les activités de viabilité de la route.
- Réduire de façon durable les consommations énergétiques des bâtiments.
- Maîtriser les consommations en eau par le biais notamment de la récupération des eaux de pluie dans les bâtiments départementaux.
- Pour les bâtiments, préconiser l'utilisation de matériaux performants en termes d'impact sur l'environnement :
  - o peinture à faible taux de COV ;
  - o produits d'entretien ECOLABEL.
- Inciter aux économies d'énergie et aux comportements éco-responsables dans le cadre des marchés de nettoyage de locaux mais aussi par le biais d'une sensibilisation et d'une formation du personnel au bon usage des équipements (ex. des consignes de chauffage, des stages éco-conduite).

ECONOMIE : développer l'attractivité du territoire.

GOUVERNANCE : impliquer les agents, notamment au travers de la formation (ex. de l'éco-conduite, de l'utilisation des produits phytosanitaire, du fauchage raisonné) et les entreprises titulaires des marchés.

Porteur du projet :

Direction des Routes et Grands Travaux, Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges.

Partenariats éventuels : les entreprises de Travaux Publics, les carriers, les bureaux d'études.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

Actions déjà engagées :

- Retraitement en place des chaussées.
- Traitement des sols à la chaux et recyclage des matériaux extraits.
- Optimisation systématique des déblais remblais.
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires.
- Généralisation de l'usage de la bouillie de sel.
- Obtention du label « Imprim'vert » pour l'imprimerie départementale.
- Pour les déchets :
    - o Conventionnement avec les déchetteries locales pour l'évacuation des déchets banals et inertes des centres d'exploitation routiers et centralisation au Parc départemental pour tous les autres déchets ;
    - o Passation de marchés pour l'évacuation et le traitement éventuel des déchets banals, inertes et dangereux stockés au Parc ;
    - o Mise en pratique de la charte d'engagement pour une meilleure gestion des déchets du BTP.
- En 2011 : passation des 2 nouveaux marchés de nettoyage répondant aux objectifs environnementaux précités.
- Démarche de performance énergétique des bâtiments et de sensibilisation du personnel engagée en 2007 avec la construction du centre technique de Flavin.

A partir de 2012 :

- Valorisation des sous-produits d'élagage en vue d'alimenter la chaudière du Centre technique de Flavin.
- Développement des principes du fauchage raisonné adoptés depuis plus de 20 ans par le Département avec la création de zones refuges et la mise en pratique d'une gestion différenciée sur le terrain.
- Elargissement du marché « déchets » géré par le Parc à certains déchets produits par les collèges, l'imprimerie et les bâtiments départementaux.

Indicateurs de suivi :

- % de Km de chaussées retraitées sur place et tonnages de matériaux économisés.
- Litres de produits phytosanitaires utilisés.
- Nombre de m3 de plaquettes de chauffage produites.
- Linéaire de zones refuges instaurées dans le cadre du fauchage raisonné.

- Volume de peinture et de produits éco responsables utilisés.
- Nombre de m3 d'eau consommés et récupérés.
- Volumes de déchets produits.
- Consommation de carburant des véhicules et engins du Département.
- Nombre de marchés de nettoyage intégrant les nouveaux critères environnementaux.
- Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique.
- Travaux d'isolation et rénovation des installations : m2 de bâtiments traités et kWh CUMAC (CUMulés Actualisés) – classements énergétiques.
- Nombre de chantiers traités avec la charte de gestion des déchets de chantiers du BTP.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
X	X		X	X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOUTIEN DES FILIERES ET PRODUITS INNOVANTS CONTRIBUANT A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Programmes concernés:

- Modernisation du réseau routier.
- Sauvegarde du réseau routier.
- Viabilité et entretien du réseau routier.
- Modernisation et optimisation du patrimoine bâti départemental.
- Transports scolaires et transports en commun.

En termes de développement durable :

ENVIRONNEMENT :

- Utilisation de gravillons basaltiques issus de carrières locales pour limiter les émissions de GES liées au transport des matériaux.
- Valorisation des sous-produits d'élagage pour la production de plaquettes destinées à alimenter la chaudière du Centre technique de Flavin.
- Recours aux techniques chaussées du type enrobés coulés à froid (ECF), enrobés tièdes et enduits, en fonction des domaines d'application et des catégories de route.
- Recyclage des matériaux du site.
- Optimisation des circuits de transport scolaire pour limiter les kilométrages parcourus (à la fois pour les autocars et pour les voitures particulières).
- Intégration de clauses et de critères environnementaux dans les marchés : travaux routiers, marchés de transports (cf. fiche I-4), chantiers BTP, acquisition de véhicules.
- Amélioration des performances énergétiques des bâtiments:
- Réalisation de diagnostic des Performances Energétiques ;
- Travaux d'isolation ;
- Rénovation des installations :
    - o Meilleurs rendements des chaudières et des réseaux ;
    - o Régulations et GTC ;
    - o Réduction des consommations électrique pour l'éclairage (GTC et appareils et ampoules basses consommations, LED).

- Production d'énergie à faible émission de CO2 en substitution aux énergies fossiles :
- Chaufferie bois ;
- Chaudière Gaz à condensation et à haut rendement ;
- Photovoltaïque.
- Pour les bâtiments, préconisation de matériaux performants en termes d'énergie grise la plus faible.
- Inciter aux économies d'énergie et aux comportements éco-responsables dans le cadre des marchés de nettoyage de locaux mais aussi par le biais d'une sensibilisation et d'une formation du personnel au bon usage des équipements (ex. des consignes de chauffage, des stages éco-conduite).

SOCIAL : favoriser l'insertion professionnelle.

ECONOMIE :
- Développer l'attractivité du territoire.
- Soutenir des filières locales productrices d'emploi.
- Maîtriser les coûts de fonctionnement et/ou d'investissement.

GOUVERNANCE : impliquer les agents, notamment au travers de la formation (ex. de l'éco-conduite).

Porteur du projet :

Direction des Routes et Grands Travaux, Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges et Service des Transports.

Partenariats éventuels :

les entreprises du BTP.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

Actions déjà engagées :
- Techniques chaussées : ECF, enrobés tièdes, enduits.
- Recyclage des matériaux du site.
- Intégration de clauses et de critères environnementaux dans les marchés.
- Réalisation de diagnostics énergétiques pour les bâtiments.
- Remplacement progressif des chaudières fuel ou gaz dans les collèges et bâtiments départementaux par des appareils à faible émission de GES.
- Amélioration progressive des performances énergétiques en fonction du calendrier de relogement des services et du programme de modernisation des collèges.

A partir de 2012 :
- Utilisation des gravillons basaltiques pour la sauvegarde des revêtements sur chaussées à faible trafic, suite à la validation nationale d'un guide technique élaboré par le Département en collaboration avec des entreprises et des partenaires extérieurs.
- Entrée en vigueur du marché de valorisation des sous-produits d'élagage avec une première alimentation de la chaudière de Flavin dès l'hiver 2012-2013.

Indicateurs de suivi :

- Quantités de GES économisés.
- % de km de chaussées retraitées sur place et tonnages de matériaux économisés.
- % de km de chaussées traitées en enrobés à froid.
- m3 de plaquettes de chauffage produites.
- Nombre de kilomètres parcourus quotidiennement par les autocars et véhicules de transport.
- Consommations énergétiques des bâtiments (Kwh/m2/an).
- Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique.
- Travaux d'isolation et rénovation des installations : m2 de bâtiments traités et kWh CUMAC (CUMulés Actualisés) – classements énergétiques.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
X	X			X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL

Programmes concernés:

- Sauvegarde du réseau routier.
- Viabilité et entretien du réseau routier.
- Modernisation et optimisation du patrimoine bâti départemental.

En termes de développement durable :

ENVIRONNEMENT :
Diminution des quantités de produits phytosanitaires par un désherbage manuel sous les glissières de sécurité confié à des associations ou des entreprises d'insertion de personnes éloignées durablement de l'emploi ou handicapées.

SOCIAL :
- Pour les chantiers de sauvegarde, recours à l'article 14 du CMP.
- Traitement manuel pour le désherbage des glissières de sécurité confié à des associations ou des entreprises d'insertion.
- Clauses d'insertion dans les marchés de service liés à l'entretien des bâtiments et des collèges (nettoyage, espaces verts, etc.).

ECONOMIE :
Limitation du surcoût des prestations sous-traitées pour la collectivité.

Porteur du projet :

Direction des Routes et Grands Travaux et Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges.

Partenariats éventuels :
les communes, les entreprises de Travaux Publics et d'entretien d'espaces verts.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

Actions déjà engagées :

- recours à l'article 14 du CMP pour les chantiers de sauvegarde ;
- traitement manuel pour le désherbage des glissières de sécurité ;
- clauses d'insertion dans les marchés de service liés à l'entretien des bâtiments.

Indicateurs de suivi :

nombre d'heures d'insertion.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
	X	X	X	X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TRANSPORT ET MOBILITE DURABLE

- Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire.
- Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules de transport et réduire leurs émissions de GES.
- Renforcer l'intermodalité des transports terrestres.

Programmes concernés:

- Travaux de modernisation du patrimoine départemental.
- Transports scolaires.
- Transports interurbains et transports à la demande.

En termes de développement durable :

ENVIRONNEMENT :

- Favoriser l'usage des transports collectifs.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre émis par les véhicules de transport et modernisation progressive de la flotte des autocars avec pour objectif fixé de tendre vers les normes européennes EURO III à EURO IV, voire EURO V et VI.

SOCIAL :

- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) l'ensemble des collèges et des bâtiments amenés à recevoir du public. Des diagnostics spécifiques ont été réalisés en 2010 afin de définir le Schéma Directeur d'Accessibilité à l'ensemble du patrimoine et programmer des opérations d'aménagement après validation de la Commission accessibilité, avant le 01er janvier 2015.
- Rendre accessibles aux PMR les lignes d'autocars des transports interurbains et à la demande. Le schéma directeur d'accessibilité des transports (SDA) a été adopté le 29 juin 2009 par l'Assemblée Départementale sur la base d'un équipement des lignes structurantes avec un rabattement en services T.A.D. Une expérimentation est en cours sur une de ces lignes afin de valider la généralisation des aménagements nécessaires pour répondre aux objectifs réglementaires.
- Adapter les circuits de transports scolaires pour les élèves handicapés.
- Favoriser l'accès aux transports à tous les aveyronnais à un prix raisonnable. Pour les transports scolaires, équité et solidarité envers tous les élèves: gratuité (depuis septembre 2009) et mesure de 40 € sur Rodez et Millau.
- Favoriser la solidarité entre les générations et/ou les territoires.
- Proposer une desserte de transport scolaire très favorable aux familles (circuit pour deux élèves à plus de 3 kms).

ECONOMIE :

- Développer l'intermodalité en partenariat avec les autres Autorités Organisatrices de Transports :
  - o Rechercher une meilleure harmonisation des modes de transports en termes d'itinéraires, d'horaires, de tarification, de correspondances,
  - o Mise en place de l'interopérabilité des titres de transport.
- Développer l'attractivité du territoire et valoriser les territoires ruraux.
- Générer, par le biais des transports scolaires, des compléments d'activité de conduite pour des personnes à la retraite, agriculteurs, autres.

GOUVERNANCE :
Concertation avec les autres Autorités Organisatrices de Transports et enquête auprès de l'ensemble de la population dans le cadre de la restructuration du Schéma Directeur des Transports pour 2013.

Porteur du projet :

Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges et Service des Transports.

Partenariats éventuels :

les entreprises de Travaux Publics, les entreprises de transport de voyageurs, les communautés de communes pour le Transport à la Demande (TAD) et les autres collectivités organisatrices de transport.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

Actions déjà engagées:

- En 2009 : Adoption du schéma directeur d'accessibilité des transports,
- Mise en place de la gratuité des transports scolaires depuis septembre 2009,
- Réalisation de tous les diagnostics d'accessibilité aux bâtiments départementaux (achevés en 2011),
- Définition et mise en œuvre du programme d'aménagements d'accessibilité au patrimoine départemental, par le biais d'opérations spécifiques ou dans le cadre des opérations d'aménagement du patrimoine départemental (selon le calendrier de relogement des services et du programme de modernisation des collèges).
- Equipement expérimental d'une ligne structurante de transport interurbain avec rabattement en service de transport à la demande pour l'accessibilité aux PMR.

Septembre 2013 : Entrée en vigueur du nouveau schéma des transports interurbains et à la demande.

Indicateurs de suivi :

- Evolution de l'âge moyen par type de véhicules (autocars, voitures).
- Taux d'autocars aux normes européennes EURO (de I à VI).
- Nombre de kilomètres parcourus quotidiennement par les autocars et véhicules de transport.
- Fréquentation des services (nombre de passagers par an) sur les lignes interurbaines et les services de TAD.
- Nombre d'actions et d'opérations réalisées pour améliorer l'accessibilité du patrimoine départemental.
- % de collèges aménagés pour l'accessibilité des PMR.
- Nombre d'élèves (quotidiens, internes).
- Transportés sur services départementaux.
- Transportés sur services régionaux (autocars et SNCF).
- Transportés sur services en délégations de compétence.
- Bénéficiant d'une allocation financière.
- Nombre de circuits (autocars et voitures particulières),
- Nombre d'élèves handicapés pris en charge.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
X		X	X	X

VERS L'EXEMPLARITE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ETABLIR LE PLAN CLIMAT DU CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON

Le Plan Climat Energie Territorial constitue le volet climat de l'Agenda 21 du Département, véritable projet territorial de développement durable. Il vise deux objectifs :
- l'atténuation, afin de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de -3 % par an pour atteindre à minima une réduction de -30 % d'ici 2020 ;
- l'adaptation, afin de réduire la vulnérabilité de notre territoire aux effets climatiques.

Le Plan Climat Energie Territorial permettra notamment de :
- générer des économies de fonctionnement afin de limiter notre empreinte énergétique ;
- renforcer l'exemplarité du Conseil Général et susciter l'adhésion des collectivités et des acteurs du territoire ;
- améliorer la qualité de vie des habitants de l'Aveyron ;
- protéger le patrimoine naturel du département.

Description du programme :

Conformément à la Loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 11 juillet 2011, les collectivités de plus de 50 000 habitants, dont les Départements, ont l'obligation d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ce bilan rendu public, doit avoir été établi avant le 31 décembre 2012. Il permet de faire des choix, d'orienter les stratégies.

A partir de ce bilan un Plan Climat Energie Territorial doit être élaboré. Il définit les programmes d'action intégrant les politiques structurantes de notre territoire à travers des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et à l'augmentation du coût de l'énergie fossile.

Niveau de maîtrise :

directe, financement, incitation, expertise.

Porteur du projet :

Pôle Environnement, Culture, Vie Associative, Sport et Jeunesse à travers la Direction de l'Environnement.

Partenariats éventuels :

Services de l'Etat, Conseil Régional.

Des partenariats pourront être développés avec des organismes comme l'Espace Info Energie, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le SIEDA, sachant que cette démarche ne s'applique que sur le « volet compétences » du Conseil Général de l'Aveyron.
Il s'agit avant tout de mesures internes visant à soutenir l'exemplarité des services en favorisant les habitudes de travail transversal entre les différents Pôles.

Actions réalisées :

Au cours du premier semestre 2010 une équipe d'étudiants a travaillé sur une étude préliminaire au plan climat énergie territorial du CG 12. Celui-ci représentera le volet climat de l'Agenda 21 actuellement en cours.
Un pré diagnostic partiel de la production directe de GES dû à notre propre activité a été réalisé. Un exemple limité de plan d'action sur plusieurs niveaux a été proposé et une première sensibilisation et information apportée.

Un chargé de mission pour l'animation d'un réseau de référents et de l'encadrement des prestataires a été affecté à la Direction de l'Environnement en septembre 2011.

En 2010 les premiers indicateurs de suivi ont été identifiés :

En interne :
- quantité d'émission de gaz à effet de serre liée aux déplacements des agents (Consommation de carburant/ nombre de véhicules, consommation moyenne par type de véhicule) ;
- consommation énergétique de la collectivité (consommation électrique, consommation de fuel dans le cadre du chauffage des bâtiments avec ratio éventuel par rapport aux surfaces de locaux…) ;
- part des bâtiments départementaux respectueux des critères de la Réglementation Thermique sur le territoire ;
- nombre de réunions de sensibilisation et nombre d'agents impliqués ;
- quantité de déchets produit par agent.

En externe :
- critères d'éligibilité liés à la prise en compte des performances énergétiques pour l'attribution des aides du Département ;
- nombre d'aides versées aux communes prenant en compte la performance énergétique pour la création et la réhabilitation de bâtiments publics ;
- nombre de propriétaires de logements sociaux ayant réalisé un bilan énergétique et ayant effectué les travaux nécessaires ;
- part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire ;
- nombre d'actions de sensibilisation.

Perspectives :

Le risque lié au réchauffement climatique est reconnu comme « priorité nationale » par le Grenelle de l'environnement. La facture énergétique est croissante et la responsabilité de la production de CO2 est également identifiée comme cause principale du réchauffement climatique.

L'enjeu énergétique est de satisfaire la consommation croissante de nos ressources énergétiques tout en affirmant notre engagement dans le développement durable par la lutte contre la production de Gaz à Effet de Serre (GES) du fait de notre Patrimoine, de nos Services et de nos Compétences.

OBJECTIFS :

- Favoriser les économies d'énergie dans la gestion quotidienne et l'activité des services du Conseil Général de l'Aveyron et ainsi maîtriser notre facture énergétique à travers un plan d'action opérationnel.
- Utiliser l'outil « Plan Climat Energie Territorial (PCET) » comme un projet territorial de développement durable et d'anticipation.
- Susciter l'adhésion des collectivités et des acteurs du territoire à cette démarche par l'exemplarité départementale.

Le PCET constitue le volet climat de l'Agenda 21 du Département et en est un des éléments essentiel.

NATURE DE L'OPERATION :

- Réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre portant sur le patrimoine du Département et sur ses compétences.
- Mise en œuvre de notre programme d'action, dans le cadre du Plan Climat, visant à :
  - o réduire les consommations énergétiques du Département à travers :
    - l'amélioration de l'isolation des bâtiments départementaux ;
    - la mise en place d'actions simples et exemplaires au sein de tous les bâtiments départementaux, le recyclage de matériaux, l'adaptation des pratiques ;
    - l'optimisation des contrats d'exploitation et de fourniture d'énergie ;
    - la gestion organisée et centralisé des Certificat d'Economie d'Energie.
  - o favoriser les économies liées au fonctionnement du parc automobile à travers :
    - la rationalisation des déplacements des agents ;
    - l'acquisition de véhicules économes et peu polluants ;
    - la mise en place généralisée de stages d'éco - conduite.
  - o sensibiliser les agents départementaux aux pratiques éco responsables (déchets et Plan de Prévention…) ;
  - o encourager la réalisation de bilans énergétiques des propriétaires de logements sociaux (cf. politique sociale) ;
  - o prise en compte des performances énergétiques pour l'attribution des aides départementales et écoconditionnalité de la commande publique ;
  - o optimiser les transports scolaires.

MODALITES D'INTERVENTION :

- mise en place d'un groupe de travail « projet » au niveau de la Direction Générale puis au niveau des Services à travers la désignation de référents ;
- lancement des actions de sensibilisation et de mobilisation ;
- consultation de prestataires pour la réalisation du diagnostic type « territoires et services » ;
- mise en œuvre du programme d'action défini et validé ;
- mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des actions.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Mettre en œuvre des actions transversales dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	Maîtriser les consommations d'énergie et les quantités de déchets Réduire la vulnérabilité de la biodiversité	Réduire la précarité énergétique	Favoriser le travail en réseau des services départementaux et des acteurs Sensibiliser les agents et les acteurs territoriaux au changement climatique et à la réduction des consommations d'énergie	Agir pour des modes de production et de consommation durables

IV. Le développement durable au cœur des politiques du Conseil Général de l'Aveyron

AXE I : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

- I-1 : Une politique culturelle solidaire entre les générations et les territoires
- I-2 : Aménagement des rivières.
- I-3 : Assainissement des communes rurales.
- I-4 : Gestion des déchets ménagers et assimilés.
- I-5 : Alimentation en eau potable des communes rurales.
- I-6 : Sensibilisation dans le domaine de l'environnement.

AXE II : SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

- II-1 A : Programme vieillesse handicap (A).
- II-1 B : Programme vieillesse handicap (B).
- II-2 : Programme insertion emploi.
- II-3 : Fonds départemental d'aménagement rural.
- II-4 : Soutien à l'attractivité des territoires.
- II-5 : Maintien et développement des services de proximité.
- II-6 : Soutenir une politique éducative de proximité pour les jeunes.
- II-7 : Favoriser la solidarité et l'équité départementale à travers les clubs sportifs, la vie associative et le bénévolat.

AXE III : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

- III-1 : Renouvellement des générations d'agriculteurs.
- III-2 : Multi usages de l'espace rural.
- III-3 : Un territoire, un projet, une enveloppe.
- III-4 : Soutien à l'économie aveyronnaise.
- III-5 : Politique de développement touristique.

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

UNE POLITIQUE CULTURELLE SOLIDAIRE ENTRE LES GENERATIONS ET LES TERRITOIRES

La culture trouve toute sa place dans le processus de développement équilibré des territoires : affirmation de l'identité artistique, promotion de la création, protection et valorisation du patrimoine, égal accès de tous à la culture. Il est essentiel d'inscrire la démarche de développement culturel dans un réseau départemental permettant l'expression de chaque territoire, favorisant la promotion de la diversité culturelle, la circulation des œuvres et l'élargissement des publics.
La lecture publique, compétence attribuée au Conseil général, est une des composantes majeure de cette politique.

Niveau de maîtrise :
financement, incitation, maîtrise d'ouvrage, expertise.

Porteur du projet :
Direction des Affaires Culturelles et de la Vie Associative, du Patrimoine et des Musées, la Bibliothèque Départementale de Prêt, les Archives Départementales, le Service Départemental d'Archéologie.

Partenariats éventuels :
- Mission Départementale de la Culture (MDC) ;
- l'Institut Occitan de l'Aveyron, l'ADOC12 ;
- Collectivités locales, Conseil Régional ;
- Associations ;
- Services de l'Etat.

I- LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, UN ENJEU AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La place de la culture dans une perspective de développement durable a fait l'objet d'une réflexion de plus en plus approfondie ces dernières années au point qu'elle est parfois identifiée comme le « quatrième pilier du développement durable ».
La pertinence de la culture comme dimension transversale des politiques publiques est mieux affirmée. Depuis 2008, le projet politique de la collectivité départementale a intégré la culture comme un enjeu fort pour le territoire aveyronnais en souhaitant que les actions concrètes qui sont mises en œuvre, s'inscrivent dans une démarche de développement durable.
La culture participe directement à la qualité de vie, à l'épanouissement personnel. A ce titre, elle est très concrètement une composante à part entière d'une politique de développement durable au bénéfice de toutes les générations présentes et futures.

Comment ?

- En favorisant le dialogue, l'échange et la coopération entre acteurs.
- En croisant enjeux culturels / enjeux de société / enjeux de territoire.
- Par la promotion de la diversité culturelle, la participation des habitants à la vie artistique et culturelle.
- En développant la sensibilisation et l'éducation artistique, notamment auprès des jeunes.
- En favorisant la coopération internationale.
- En encourageant et développant la création artistique.

● **Objectif : renforcer la participation des acteurs, le dialogue et l'échange pour générer de nouvelles coopérations (approches en transversalité, création de réseaux …).**

Actions réalisées :

- Une démarche de dialogue continu avec les acteurs :
  - Premières Assises départementales de la culture en octobre 2009.
  - En juillet 2010, groupe de travail élargi pour préparer les 2èmes assises avec le concours d'un intervenant de l'Observatoire des Politiques culturelles.
  - 15 novembre 2010 : Assises départementales de la culture. Réunions de travail en ateliers et séance plénière, avec l'appui d'intervenants extérieurs sur 3 grandes thématiques : la création, la médiation et les publics et l'enjeu territorial.
  - 26 septembre 2011 : adoption par l'Assemblée départementale des orientations de la politique culturelle départementale.
- Une offre de formation à destination des bénévoles des bibliothèques

Perspectives envisagées :

- Présentation de la politique culturelle aux acteurs.
- Démarches de concertation thématiques et ciblées en fonction des projets (réunions de programmateurs, d'acteurs d'un réseau…).
- Nouvelles Assises départementales de la Culture pour Bilan / Evaluation (2013 ou 2014).
- Construire un réseau départemental de bibliothèques, avec les villes comme partenaires.

● **Objectif : croiser enjeux culturels / enjeux de société / enjeux de territoires.**

L'offre culturelle doit irriguer les territoires « bassins de vie » de proximité, au sein desquels vivent et travaillent les habitants. Cette irrigation doit favoriser l'accès de tous à la culture, promouvoir la diversité culturelle en s'appuyant sur un partenariat fort avec des pôles culturels et des structures intercommunales souvent les mieux placées pour fédérer des initiatives locales, agir en transversalité et développer des projets structurants.

Actions réalisées :

- Ingénierie d'appui au projet à travers le rôle d'expertise et de conseil de la Mission Départementale de la Culture.
- Conventionnement avec les structures pour le lancement de programmations, avec soutien financier.
- Partenariats dans le secteur de la lecture avec des organisateurs de manifestations.

Perspectives envisagées :

- Avec le renforcement du soutien financier décidé en septembre 2011, inciter les communautés de communes à ce jour non concernées, à engager une initiative fédératrice dans le domaine culturel.
- Faire un diagnostic des besoins de lecture publique par territoire.

- Développer les réseaux de bibliothèques autour d'une médiathèque intercommunale
- Développer le service Navette et permettre l'échange des documents sur l'ensemble des bibliothèques du département.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de conventions signées avec les acteurs culturels territoriaux.
- Nombre de lieux de spectacle par territoire conventionné.
- Nombre d'actions concernant le public scolaire.

Objectif : promouvoir la diversité culturelle et favoriser la participation des habitants à la vie artistique et culturelle.

En s'appuyant sur la richesse de la vie associative et l'engagement fort de nombreux bénévoles, les manifestations de la vie culturelle aveyronnaise participent à l'irrigation et à l'animation du territoire départemental, à l'accès de toutes les générations à une offre artistique et culturelle variée.
Conforter les initiatives de ces acteurs est donc un axe fort de la politique départementale.

Actions réalisées :

- programmes d'appui financier aux projets portés par les acteurs culturels pour des festivals, manifestations à forte notoriété ou initiatives locales d'intérêt départemental et prenant en compte dans l'examen de la manifestation, le critère d'éco responsabilité ;
- une offre de lecture de proximité (220 points de desserte du bibliobus soit 75 % de la population des communes rurales), une vingtaine de bibliothèques professionnelles, 8 réseaux intercommunaux ;
- site Internet, catalogue en ligne, une offre documentaire variée et renouvelée de la Bibliothèque Départemental ;
- renforcement et soutien des pratiques en amateur, par la Mission Départementale de la Culture

Perspectives envisagées :

- Poursuivre le soutien financier en valorisant l'appropriation territoriale des projets, la prise en compte du public jeune, la programmation hors période estivale, la participation des habitants.
- Développer l'ingénierie d'appui aux porteurs de projets, à partir du rôle de conseil et d'expertise de la Mission Départementale de la Culture, par exemple pour structurer leurs projets et les insérer dans des démarches de réseaux.
- Créer un catalogue départemental de l'ensemble des bibliothèques de l'Aveyron.
- Créer un véritable site internet interactif pour la Bibliothèque Départementale.
- Renforcer la professionnalisation du réseau de bibliothécaires.
- Programme d'aide financière aux compagnies de théâtre amateur.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de festivals et manifestations aidés.
- Nombre de bibliothèques professionnelles.
- Nombre de réseaux intercommunaux.
- Nombre de connexions au site Internet de la Bibliothèque départementale.

Objectif : sensibilisation et éducation artistique et culturelle.

Le Conseil général a souhaité favoriser et développer les actions visant à promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles auprès des jeunes, notamment des collégiens, comme élément essentiel de leur

épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle. Il s'agit de permettre de développer une sensibilité esthétique, d'appréhender l'exigence artistique et de formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre ou une pratique artistique.

Actions réalisées :

- Appui financier à des programmes visant à la sensibilisation et à l'éducation artistique (Collège au cinéma, Théâtre au collège) ou à la culture scientifique (Découverte du patrimoine) ; 2475 élèves concernés par Théâtre au collège, 18 538 entrées prises en charge pour le cinéma pour l'année scolaire 2010/2011.
- Création d'un véritable service de formation et d'animation (action culturelle) au sein de la Bibliothèque Départementale.
- Actions ciblées vers le public jeune, mises en œuvre par la Mission Départementale de la Culture et mutualisées avec la Bibliothèque Départementale pour la lecture.
- Missions d'enseignement artistique du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron, qui compte 1600 élèves, fin 2011.

Perspectives envisagées :

- Elargissement, approfondissement des programmes de sensibilisation à de nouvelles disciplines :
  - Arts visuels (expérimentation dès janvier 2012) ;
  - Education à l'image (en complément du dispositif Collège au cinéma, à la rentrée 2012-2013).
- Développement éventuel de nouvelles activités éducatives et culturelles par la Mission Départementale de la Culture en s'appuyant notamment sur ses partenaires de réseaux.
- Actions culturelles dans le domaine du livre ; création d'une manifestation culturelle départementale annuelle proposée par la Bibliothèque Départementale en 2012, autour des arts graphiques et du livre.

Indicateurs de suivi :

- Nature des disciplines concernées.
- Nombre d'élèves concernés.

Objectif : encourager la création artistique et culturelle.

La politique culturelle intègre des dispositifs d'encouragement et de soutien aux artistes et aux acteurs impliqués dans la création d'expressions culturelles.

Actions réalisées :

- Programme d'aide financière aux projets de création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels et à leur diffusion auprès du public.
- Acquisition d'œuvres par le Département (Arts visuels, livres, DVD, CD).

Perspectives envisagées :

- Bourses jeunes talents : le dispositif vise à favoriser les jeunes artistes débutants dans leur parcours de création artistique.
- Prix littéraire du Conseil général : récompenser la création d'œuvres littéraires sur l'Aveyron ou ayant pour thème l'Aveyron.

Indicateurs de suivi : nombre de projets de création artistique ou littéraire accompagnés.

● **Objectif : protéger et valoriser l'identité occitane, linguistique et culturelle de l'Aveyron.**

La langue et la culture occitane sont un bien précieux, témoin de l'identité de l'Aveyron. La sauvegarde de ce patrimoine immatériel et sa valorisation notamment auprès des jeunes générations, sont des éléments fondamentaux de la diversité culturelle : actions de transmission de la langue, action culturelle et initiatives concourant à la visibilité et à la socialisation.

Actions réalisées :

- Avec l'Institut Occitan de l'Aveyron, convention annuelle pour un programme d'actions visant à la collecte, à la conservation de la mémoire occitane.
- Avec l'ADOC12, convention annuelle pour un programme d'actions de sensibilisation et d'initiation à la langue occitane dans les écoles primaires ; 4200 enfants en ont bénéficié en 2010/2011.
- Avec la MDC, mise en œuvre d'un programme de diffusion du spectacle vivant occitan et d'interventions à destination de toutes les générations.
- Aides financières aux projets associatifs valorisant l'occitan.

Perspectives envisagées :

- Mise en ligne de la collection Al Canton pour en faciliter l'accès par le grand public.
- Convention Etat / Conseil général visant à structurer et développer l'enseignement de la langue et de la culture occitane.
- Mutualisation des moyens des structures œuvrant pour l'occitan et meilleure lisibilité de l'action départementale en faveur de l'occitan.
- Incitation auprès des structures départementales (bibliothèque, musées) à développer des projets transversaux valorisant la culture occitane.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'élèves des écoles primaires concernés par les actions de sensibilisation et d'initiation à l'Occitan.
- Nombre d'animations et d'interventions programmées par la MDC autour de la culture occitane.

● **Objectif : favoriser la mobilité artistique à l'international ; engager des projets de coopération internationale.**

Le dialogue entre les acteurs culturels permet un enrichissement mutuel par les échanges et les passerelles ainsi créées.

Actions réalisées : les échanges au titre de la coopération décentralisée dans lesquels l'Aveyron est engagée ont souvent intégré des actions à finalité culturelle.

Perspectives envisagées :

- Programme d'aide financière (bourse) aux artistes pour leur promotion hors département.
- Projets de coopération décentralisée : exposition temporaire partagée entre l'Aveyron et l'Argentine (Pigüe) sur le thème de la valorisation de la mémoire de l'immigration, associant le Service de Coopération Décentralisée, le musée du Rouergue, les Archives Départementales, l'Institut Occitan de l'Aveyron, et le musée de Pigüe.

Indicateurs de suivi : Nombre de projets accompagnés et de Pays concernés.

II-UN PATRIMOINE A PROTEGER, A TRANSMETTRE ET A VALORISER

Le patrimoine participe à forger l'identité culturelle aveyronnaise ; il témoigne de notre histoire et de nos racines.
La protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine aveyronnais et de son environnement représentent un enjeu important pour le développement culturel et touristique du département et pour la transmission aux générations futures d'un patrimoine préservé.
Ce patrimoine est multiple :
- Patrimoine bâti ;
- Patrimoine mobilier ;
- Patrimoine archéologique ;
- Patrimoine écrit.

Les modes d'intervention permettent d'appréhender la place du patrimoine au cœur de notre département :
- Le patrimoine participe au développement des territoires et impacte l'économie (transmission de savoir-faire, création d'emplois), la culture, le tourisme.
- Le patrimoine est un vecteur de cohésion sociale, de lien social, notamment en favorisant l'expression de la citoyenneté ou l'insertion de publics en difficulté.
- Le patrimoine est un thème de convergences entre interventions publiques et privées.

Objectif : aides financières pour accompagner les projets des maîtres d'ouvrage visant à :
- Intégrer des bâtiments dans les sites protégés.
- Sauvegarder des éléments remarquables de patrimoine bâti et emblématique de l'architecture rurale traditionnelle.
- Restaurer les monuments historiques classés ou inscrits, assurer leur entretien.
- Préserver et valoriser le patrimoine mobilier protégé.
- Préserver des édifices ayant un intérêt patrimonial.

Objectif : mission de conseil et d'expertise auprès des porteurs de projets.
Elle est confiée par conventions au Service Territorial d'Architecture et Patrimoine, au CAUE, à Maison Paysannes de France, Vieilles Maisons Françaises.

Objectif : étude et préservation du patrimoine archéologique.
L'objectif a été réalisé avec la création du Service Départemental d'Archéologie.
- Les enquêtes préalables, inventaires cartographiques permettent de prendre en considération les vestiges archéologiques avant tout projet d'aménagement.
- Les diagnostics et les fouilles préventives permettent de conserver la mémoire précise de ces archives du sol.
- L'étude de sites exceptionnels lors de fouilles programmées permet de faire progresser nos connaissances scientifiques, de constituer et sauvegarder des collections remarquables.

Objectif : diffusion des connaissances liées au patrimoine.
L'accès à l'étude et à la connaissance par le plus grand nombre de la richesse de notre patrimoine, la sensibilisation du grand public et les démarches de valorisation entreprises s'inscrivent dans une démarche de développement durable pour le transmettre aux générations futures.

- Les musées départementaux présentent au plus grand nombre des collections d'art et de traditions populaires, des métiers traditionnels, des objets archéologiques issus de fouilles en Aveyron.
- Les manifestations organisées (conférences, expositions, publications « Cahiers d'Archéologie aveyronnaise »…) diffusent la connaissance et permettent le partage du fruit des recherches avec le grand public et la communauté scientifique.
- Les Archives Départementales, lieu de mémoire et de transmission, organisent la collecte, le classement, la conservation et la communication du patrimoine écrit.

Perspectives envisagées :

- Une valorisation des collections présentées dans les musées départementaux, l'amélioration de l'information des visiteurs, de nouveaux outils de médiation (ateliers spécifiques jeune public et scolaire…).
- La sauvegarde des sites archéologiques menacés les plus remarquables notamment le patrimoine mégalithique (dolmens, tumulus).
- La mise en ligne des données numérisées des archives départementales pour favoriser et faciliter l'accès le plus large au patrimoine écrit de l'Aveyron.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de dossiers traités.
- Nombre de sites et d'édifices considérés.
- Montant des travaux engagés.
- Nombre d'images visionnées via le site Internet ou nombre de visiteurs du site.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable
		X	X	

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

AMENAGEMENT DES RIVIERES

Préserver et améliorer la valeur patrimoniale et qualitative des cours d'eau. Identifier et développer, à l'échelle des territoires, les thématiques de gestion des cours d'eau d'intérêt départemental. Optimiser les dépenses (prévention moins coûteuse que la réparation) et favoriser les actions et le développement des structures intercommunales œuvrant dans une démarche d'intérêt départemental et général.

Description du programme :

- accompagnement technique : animation, évaluation, suivi qualité et schéma départemental ;
- accompagnement financier des collectivités structurées dans le cadre d'une programmation pluriannuelle partagée.

Niveau de maîtrise :

financement, incitation, expertise.

Porteur du projet :

Direction Environnement.

Partenariats éventuels :

Agence de l'eau Adour Garonne, Région Midi Pyrénées, SIAH, Fédération de pêche. Les structures intercommunales ayant la compétence et communes rattachées par convention à une structure intercommunale.

Actions réalisées :

En 2010, ce sont 213 701 € qui ont été attribués aux collectivités gestionnaires dans le cadre de notre accompagnement des politiques de gestion des cours d'eau et bassins versants.

1- Accompagnement financier

Les 15 dossiers subventionnés ont bénéficié de 213 701 € d'aides : 2 concernent des études et 13, des travaux prévus dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG).
Ainsi, en 2010, plus de 256 kilomètres de rivières ont été restaurés, auxquels il est indispensable d'associer la sensibilisation de centaines de propriétaires fonciers concernés par les programmes de travaux.

2- Accompagnement technique

La cellule « Rivière », composée depuis 2003 de deux mi-temps assurés par deux techniciens, exerce une action d'accompagnement de l'ensemble des maîtres d'ouvrages gestionnaires des cours d'eau aveyronnais. Trois axes distincts d'activité ont conditionné ses interventions :

◆ Le développement d'une compétence d'animation territoriale associé à la réalisation et/ou à l'analyse globale de la gestion de l'eau sur des bassins cohérents. Cela s'exprime par de l'information, de la sensibilisation et par des actions de conseils et de coordination.

◆ L'assistance technique à l'entretien des rivières plus orientée sur de l'étude de dossiers à caractère courant (par exemple le suivi de la mise en œuvre d'une tranche de travaux d'entretien, instruction technique et financière de demande de subvention), ou structurant (finalisation d'un plan pluriannuel de gestion par exemple) avec une approche départementale permettant l'évaluation de la politique de gestion des rivières.
◆ Des missions internes et transversales regroupant des actions de coordination et d'information avec les services du Conseil Général, tels que le Tourisme, les Routes, les Espaces naturels sensibles, la remise en navigabilité du Lot, qui peuvent toucher la gestion des milieux aquatiques.
Les sollicitations auprès du Conseil Général comme partenaire financier et technique, conditionnent de nombreuses instructions techniques.

Indicateurs de suivi et évaluation 2010 :

Indicateurs	Evaluation 2010
Nombres d'opérations aidées	13
Nb de ml concernés par des travaux aidés	256441
Nombres de communes concernées par les travaux	120
Nb de structures intercommunales compétentes	16
Aides votées	220000

Perspectives :

- Préserver et améliorer la valeur patrimoniale et qualitative des cours d'eau.
- Respecter les équilibres nécessaires au développement durable des territoires.
- Optimiser les dépenses (prévention moins coûteuse que la réparation) et favoriser les actions et le développement des structures intercommunales œuvrant dans une démarche d'intérêt départemental et général.
- Identifier et développer, à l'échelle des territoires, les thématiques de gestion considérant les cours d'eau comme vecteur d'attractivité environnementale, sociale et économique d'intérêt départemental (Schéma départemental).
- Offrir un accompagnement technique : animation, évaluation, suivi qualité (observatoire) et schéma départemental.
- Contribuer à un accompagnement financier des collectivités structurées travaillant dans le cadre d'une programmation pluriannuelle partagée.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable
	Valorisation des espaces naturels et / ou des patrimoines naturels et préservation des paysages	Favoriser l'insertion professionnelle	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le travail en réseau des acteurs

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

Aider la réalisation des investissements nécessaires à la préservation des milieux et des usages par la dépollution des eaux usées et en assurer la pérennité dans le fonctionnement.

Description du programme :

- accompagnement technique : animation, formation, communication, expertise des filières d'épuration, synthèse et évaluation sous forme d'études stratégiques ;
- accompagnement financier des investissements des collectivités.

Niveau de maîtrise :

financement, incitation et orientations stratégiques et techniques, expertise.

Porteur du projet :

Direction Environnement.

Partenariats éventuels :

Agence de l'Eau Adour Garonne, Bureaux d'études, entreprises, Service de la Police de l'Eau de la DDT, les communes rurales et groupements de communes, les particuliers pour l'assainissement non collectif.

Actions réalisées :

Pour le programme Alimentation en Eau Potable et Assainissement des communes rurales, les crédits engagés pour les aides attribuées en 2010 aux collectivités s'élèvent à 3 256 717 €.
Pour le programme Assainissement Non Collectif, 96 376 € ont été consommés et attribués à des particuliers dans le cadre de la réhabilitation de leurs installations de dépollutions individuelles.

1 – L'assainissement collectif.

1.1. Accompagnement financier.

L'aide totale votée en 2010 atteint 3 209 814 € pour 12 859 138 € de montants éligibles de travaux.
Ces aides concernent 55 opérations, dont 15 pour création de station d'épuration, 28 pour travaux de réseaux, 9 pour des études et 3 pour des travaux divers.

1.2. Accompagnement technique.

En 2010, la cellule Epuration (8 équivalents temps plein) a conduit sa mission de suivi des stations d'épuration publiques sur un parc composé de 358 installations en service qui traitent les effluents de 234 communes.

Mission d'assistance technique :

Cette mission est encadrée par la convention entre le Conseil général et l'Agence de l'Eau.
Elle est complétée par la mission Schéma de données sur l'eau (SDDE), qui consiste à collecter des données et rédiger des commentaires sur le fonctionnement de chaque système d'assainissement. Cette mission participe à l'évaluation attendue dans le cadre de la DCE.

Animation territoriale :

La mission d'aide aux collectivités locales en matière de protection de l'eau dans notre département s'exprime par de la sensibilisation, de l'information et du conseil technique, soit par l'action continue de l'équipe sur le terrain, soit lors de réunions dont l'objectif peut être différent : accompagnement de projets, organisation territoriale, chantiers, etc.
Ce sont au total 258 réunions qui ont concerné :
78 communes ou intercommunalités pour un accompagnement amont de leurs projets ;
31 communes ou intercommunalités pour le suivi aval de leurs projets.

Missions administratives :

La cellule Epuration a en charge l'instruction des dossiers de demandes d'aides pour les projets. Elle assure également le suivi financier des dossiers de subventions en matière d'assainissement.
En 2010, ce sont au total 72 demandes de subventions et 97 demandes de versement qui ont été instruites.

2 – L'assainissement non collectif.

2.1. Accompagnement financier.

Au cours de l'année 2010, ce sont 111 particuliers qui ont bénéficié d'une aide départementale à travers 4 opérations groupées menées sur le département.

2.2. Accompagnement technique.

La mission d'assistance technique auprès des collectivités en matière d'assainissement non collectif débutée en 2009, s'est poursuivie en 2010. L'activité a consisté à mettre en place et animer le réseau des Services publics d'assainissement non collectif (SPANC).
La Direction participe au suivi de la charte qualité pour l'assainissement non collectif en lien avec les chambres consulaires et les professionnels, (Chambre des métiers, CAPEB, etc.).

Indicateurs de suivi :

Indicateurs	Evaluation 2010
Nombre d'opérations soutenues	55
Nombre EH traités	13020
Nombre stations d'épuration créées	15
Coût EH	366 €
Nombre ml réseaux	42602
Coût ml par EH raccordé	NR
Nombre de SPANC	0
Nombre d'études	9

Perspectives :

- Lutter contre les pollutions domestiques afin de préserver la qualité de l'eau et des milieux naturels et de permettre le développement des activités et des usages (tourisme, pêche…), conforter la qualité du cadre de vie et contribuer au maintien voire au développement de la biodiversité.
- Satisfaire les besoins d'hygiène, de santé publique et de confort.
- Pour l'ensemble des collectivités, définir une stratégie d'assainissement durable prenant en compte les enjeux locaux et la globalité de la problématique (assainissement collectif, non collectif, devenir des sous-produits de l'assainissement, gestion et entretien du système d'assainissement dans sa globalité) ; choisir et privilégier des équipements peu ou pas consommateurs d'énergie.
- Pour les collectivités équipées, améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements.
- Globalement, être facilitateur dans la réalisation des investissements nécessaires à la préservation des milieux et des usages.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable
	Limitation des rejets dans le milieu naturel, préservation des ressources naturelles, préservation de la ressource en eau	Satisfaire les besoins d'hygiène, de santé publique et de confort	Soutenir les activités locales et développer l'attractivité du territoire & valoriser le tissu associatif	Responsabiliser les collectivités maîtres d'ouvrage

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés, améliorer la performance des organisations de collecte dans un souci de qualité du service et de limitation des coûts. Participer à la diminution de la production de déchets ultimes et à leur traitement final.

Description du programme :

- accompagnement des collectivités rurales et leurs groupements pour la réalisation des études et investissements contribuant à améliorer la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- actions d'animation et de sensibilisation dans le cadre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers.

Niveau de maîtrise :

financement, incitation, expertise.

Porteurs du projet :

Direction de l'Environnement.

Partenariats éventuels :

SYDOM, ADEME, collectivités compétentes en matière de déchets (communes, groupements de communes), professionnels.

Actions réalisées :

Il s'agit notamment d'accompagner les collectivités dans leurs projets de création et d'optimisation des déchèteries, du soutien à la promotion du compostage domestique ainsi que des travaux nécessaires à la suppression des décharges et dépôts sauvages en conformité avec le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Parallèlement au suivi du programme financier départemental, les services du Conseil Général assurent le secrétariat de la Commission consultative de suivi du Plan départemental.
C'est dans ce cadre qu'a été engagée au cours de l'année 2010 la procédure de révision du Plan.
Les phases 1 « Bilan et diagnostic de la situation actuelle » et 2 « Contraintes, opportunités, définitions d'orientation et d'objectifs de la démarche » ont été réalisées et présentées à la commission consultative qui a été réunie à deux reprises : les 1er juin et 28 septembre 2010. Les éléments examinés lors de ces réunions ont également fait l'objet d'un travail préparatoire au sein d'un groupe de travail qui s'est réuni deux fois.
Ces réflexions ont été exposées à la Commission Permanente du 25 octobre 2010 ; celle-ci a validé les objectifs qui serviront de cadre à la réflexion au sein de groupes thématiques sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'année 2010 a vu le renouvellement de notre partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à travers la signature d'un accord cadre pluriannuel 2010-2012. Ce partenariat, en place depuis 2004, a pour objectif d'optimiser le plan de financement des collectivités maîtres d'ouvrages et d'apporter une instruction conjointe et mutualisée sur les aspects techniques des dossiers.

Indicateurs de suivi et évaluation 2010 :

Indicateurs de suivi	Evaluation 2010
Nombre de décharges réhabilitées	9
Nombre de centres de stockage de déchets inertes créés	1
Nombre de composteurs financés	4 706
Volume des déchets détournés	706 tonnes
Nombre de déchèteries opérationnelles	41

Perspectives

Le Conseil Général a souhaité poursuivre le programme existant en prenant plus particulièrement en compte la problématique de l'optimisation des déchèteries.

OBJECTIFS :
- optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés, améliorer la performance des organisations de collecte dans un souci de qualité du service et de limitation des coûts.
- participer à la diminution de la production de déchets ultimes et à leur traitement final.

NATURE DE L'OPERATION :
- accompagnement des collectivités rurales et de leurs groupements pour la réalisation des études et investissements contribuant à améliorer la gestion des déchets non dangereux ;
- actions d'animation et de sensibilisation dans le cadre du « Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux ».

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :
- les projets présentés doivent s'inscrire dans les orientations du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux ;
- Ils doivent respecter les règles applicables en matière de déchets (déclaration ou autorisation ICPE notamment) ;
- analyse et validation technique de la Direction de l'Environnement.

BENEFICIAIRES :
Communes rurales (cf. arrêté préfectoral du 28 juillet 2006) ou EPCI exerçant la compétence de collecte ou de traitement au prorata de la population rurale concernée par l'investissement.

MODALITES D'INTERVENTION :
Le Conseil Général devra être associé à la démarche d'élaboration des projets : pour les travaux, il devra être associé très en amont de la procédure de consultation des entreprises et être invité à y participer à titre consultatif ; pour les études, il devra être associé à la rédaction du cahier des charges, au Comité de Pilotage et participer au choix du bureau d'études.

- Etudes d'aide à la décision : faisabilité d'un équipement, optimisation de la collecte, réflexion sur le mode de financement du service, démarche d'évaluation, diagnostic de territoire pour la mise en œuvre d'une démarche de prévention.

- Réhabilitation des décharges : études et travaux.
- Création de déchèterie : études et travaux.
- Réhabilitation de déchèterie (études et travaux) :
  - mise en place de nouvelles filières : aménagement de quais, acquisition de bennes ou containers ;
  - création, agrandissement, mise en conformité d'un local pour les déchets dangereux ;
  - amélioration de la signalétique ;
  - mise en sécurité : dispositif antichute ;
  - télésurveillance.
- Création de centre de stockage des déchets inertes.
- Création de plateforme d'accueil des déchets verts.
- Compostage individuel : acquisition de composteur et de bio-seaux ou de lombricomposteurs, dépenses de communication liée aux équipements distribués (organisation de réunions publiques, diffusion de plaquettes aux usagers).

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable
	Maîtrise des consommations d'énergie, limitation des activités polluantes	Garantir la continuité du service public ; équité et garantie du même service à tous les Aveyronnais Responsabiliser les collectivités maîtres d'ouvrage ; favoriser le travail en réseau des acteurs.		Soutenir les activités locales ; encourager les innovations locales ; développer l'attractivité du territoire.

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES RURALES

Garantir la même qualité de service à l'ensemble des aveyronnais en accompagnant les collectivités les plus en difficulté vers la mise en place d'un service de l'eau potable et assurer la sécurité qualitative et quantitative pour tous les approvisionnements en eau potable.

Description du programme :

- accompagnement technique : animation, formation, communication, suivi des ressources ;
- accompagnement financier et mise en place de contrats d'objectifs après diagnostic et en fonction du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Niveau de maîtrise :

financement, incitation, expertise.

Porteur du projet :

Direction Environnement.

Partenariats éventuels :

Agence de l'eau Adour Garonne, SPE, DDASS, BE, entreprises et communes, et groupements de communes ayant compétence pour l'alimentation en eau potable.

Actions réalisées :

Sur un montant de travaux de 187 615 €, ce sont 46 903 € qui ont été attribués aux collectivités gestionnaires d'eau potable en 2010.

	Nombre d'opérations	Montant des études et travaux	Montant des aides accordées
Alimentation en Eau Potable	8	187 615 €	46 903 €
Total études (Mise en place des périmètres de protection des captages)	5	170 745 €	42 685 €
Total travaux (liés à la qualité de la ressource, à la télésurveillance et au comptage)	3	16 870 €	4 218 €

La mise en place des périmètres de protection des captages et la sécurisation de la ressource (interconnexion, raccordement) font partie des enjeux identifiés par le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et dont les collectivités semblent aujourd'hui avoir pris conscience.

Dans le cadre du Plan National de Santé et Environnement, le Conseil Général participe, avec l'Agence Technique Départementale 12 (ATD 12), aux réunions du comité de pilotage du plan départemental de protection des captages chargé du suivi des procédures périmètres et de l'avancement des travaux. Le nombre de procédures engagées ou abouties a progressé grâce à cette coordination. Les travaux résultant de cette démarche se multiplient également.

Mise en place au deuxième semestre 2007 dans le prolongement du Schéma Départemental de l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), la cellule « eau potable» de la Direction de l'Environnement poursuit ses missions de conseils et contribue à la mise en œuvre des préconisations du SDAEP sur les communes rurales d'une part et à la récupération de données sur les services d'eau potable d'autre part.

Cette cellule « eau potable » accompagne les collectivités en terme d'information technique, réglementaire, administrative et financière, que ce soit pour le montage de projet et/ou la gestion prospective du Service de l'eau.

Cette cellule apporte aussi sa contribution à l'analyse des demandes de financement déposées auprès du Département, la collaboration avec les partenaires, la veille réglementaire …

Les services du Conseil Général s'investissent de plus en plus dans la connaissance des ressources des collectivités gestionnaires et la sensibilisation aux économies d'eau. Des schémas locaux intégrant les aspects quantitatifs (recherche de fuites), qualitatifs (traitements), de sécurisation (interconnexion avec des collectivités voisines) et/ou de gestion du service, émergent avant ou pendant la procédure périmètres en temps qu'outil d'aide à la décision pour le choix des captages à garder.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs	Evaluation 2010	
	opération (en nbre)	montant d'aides
Total programme AEP	8	46903
Total études	5	42685
Mise en place des périmètres de protection	5	42685
Total travaux	3	4218
travaux de renforcement, de raccordement et de diversification de la ressource	0	0
Travaux à la qualité de la ressource, à la télésurveillance et au comptage	3	4218
Collectivités bénéficiaires - cat. 1	0	
Collectivités bénéficiaires - cat. 2	0	
Collectivités bénéficiaires - cat. 3	8	

Perspectives :

- garantir la même qualité de service à l'ensemble des aveyronnais en accompagnant les collectivités les plus en difficulté vers la mise en place d'un véritable service de l'eau potable ;
- assurer la sécurité qualitative et quantitative pour tous les approvisionnements en eau potable (enjeux économiques et humains, et aménagement du territoire).

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable
	Préservation de la ressource en eau et des ressources naturelles	Développer l'attractivité du territoire	Maîtrise des consommations d'eau	Responsabiliser les collectivités maîtres d'ouvrage ; garantir l'efficience des aides publiques ; soutenir les activités locales

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

SENSIBILISATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Développer la sensibilité des citoyens aveyronnais, favoriser l'éducation à l'environnement et accompagner les initiatives liées à la sensibilisation et concourant à la protection ainsi qu'à la gestion de l'environnement.
Faire évoluer les comportements par la prise de conscience de la nécessaire protection de l'environnement

Description du programme :

- apporter un soutien aux associations, collectivités et autres structures pour des initiatives dans le domaine de l'environnement ;
- aider les chantiers de bénévoles pour des opérations de restauration, de mise en valeur, d'aménagement ou de protection du patrimoine naturel.

Niveau de maîtrise :

financement, incitation.

Porteur du projet :

Direction de l'environnement.

Partenariats éventuels :

CPIE, associations œuvrant dans l'environnement, communes et intercommunalités.

Actions réalisées :

Le Conseil Général intervient dans ce domaine essentiellement au travers du Fonds départemental d'intervention pour l'Environnement (FDIE) qui confirme son orientation d'année en année vers des actions de sensibilisation à l'Environnement au travers de diverses thématiques.

Ainsi le Conseil Général poursuit son soutien vis-à-vis des actions portées par des associations qui développent des initiatives permettant l'information tout public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. A ce titre, le Conseil Général a soutenu des partenaires qui apportent une assistance directe aux particuliers dans leurs projets, comme l'ADIL avec l'Espace info énergie ou qui diffusent une information plus générale par le biais de conférences, débats, salons, éditions.

Le Département a, depuis plusieurs années, développé le volet de la sensibilisation à l'Environnement vis-à-vis du jeune public. Dans cet objectif, la moitié des associations aidées financièrement, s'adresse en priorité aux

scolaires ; il en est ainsi du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) qui bénéficie hors FDIE et dans le cadre d'un conventionnement sur 3 ans, renouvelé en 2010, d'une dotation de 25 056 € lui permettant de développer des actions pédagogiques portant sur la découverte de milieux naturels et sensibilisant tant au maintien de la biodiversité qu'au tri et récupération des déchets ou économies d'énergie et énergies renouvelables.
Ces dernières thématiques « Réduisons nos déchets » et « Climat et Energie » ont été par ailleurs retenues pour la Bourse au développement durable, dispositif mis en place par l'Assemblée départementale pour récompenser par le biais d'appels à projet, des initiatives en faveur de l'Environnement.
4 à 5 dossiers sur une dizaine présentés chaque année sont ainsi sélectionnés, permettant de valoriser par l'attribution de prix, l'exemplarité de ces démarches qui doivent répondre aux différents principes du développement durable.
Sont récompensés des collectivités territoriales, des associations et des établissements scolaires confirmant par là même le relais essentiel de l'enseignement pour les actions de sensibilisation à l'environnement.

Le Conseil Général organise par ailleurs et annuellement le « Concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie », placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil, celui-ci s'intègre dans un cadre national et régional institué par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) avec une obligation de répondre aux critères de développement durable.
Ce concours a pour objectif d'améliorer l'environnement des communes et pour ce faire des réunions d'animation sont proposées aux collectivités au cours desquelles les membres techniques du Jury abordent notamment la problématique des phytosanitaires, la gestion différenciée, la préservation de la ressource en eau etc…
Une cinquantaine de communes participent chaque année à ce concours et évoluent dans leur comportement environnemental ; 13 d'entre elles ont accédé à la labellisation.

Indicateurs de suivi et évaluation 2010 :

Indicateurs de suivi	Evaluation 2010
Actions de sensibilisation	
- nombre d'opérations par nature ;	12
- nombre de dossiers/nature du public visé	
scolaire	4 établissements en direct + 8 000 élèves par le CPIE
grand public	7
autre	4
Concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie	
- Nombre de communes ayant mis en place des pratiques respectueuses de l'environnement	26

Perspectives :

Le Conseil Général a souhaité, concernant le volet sensibilisation à l'environnement, poursuivre les programmes existants en valorisant notamment le dispositif de la Bourse au développement durable et en ciblant plus particulièrement les scolaires au travers des soutiens apportés aux différents partenaires (CPIE, Syndicats de rivières etc…) qui organisent des animations dans les établissements scolaires sur tout le territoire du département.

➔ FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT (FDIE) –BOURSE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS :
- Développer la sensibilité des citoyens aveyronnais à la protection de l'environnement et au développement durable ;
- Accompagner et susciter les initiatives concourant à la protection et à la gestion de l'environnement, en soutenant les projets ou procédés techniques lancés puis réalisés par des maîtres d'ouvrage publics et privés, œuvrant pour l'environnement.

Ce programme s'inscrit dans une des stratégies essentielles de l'Agenda 21 du Département.

NATURE DE L'OPERATION :
La bourse au développement durable est destinée à mobiliser des acteurs et à susciter des projets qualitatifs et exemplaires qui intègrent les principes du développement durable.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :
L'appel à projet est lancé sur la base d'une thématique identifiée annuellement.
Les projets présentés, dont la réalisation n'a pas encore débuté, devront être qualitatifs, exemplaires, concrets et pratiques. Ils devront notamment avoir un caractère non lucratif, être en faveur de la vulgarisation du développement durable, combinant les trois piliers du développement durable que sont le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

BENEFICIAIRES :
Etablissements scolaires (collèges, lycées, écoles primaires), collectivités locales, associations loi 1901, entreprises.

➔ CONCOURS DEPARTEMENTAUX DU FLEURISSEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

OBJECTIFS :
- Sensibiliser les communes et les inciter à conjuguer leurs talents et leurs efforts, leur volonté politique et leur maîtrise technique pour offrir à leurs concitoyens un cadre de vie agréable et accueillant pour les touristes.
- Inciter les communes à l'amélioration de l'environnement avec des pratiques aboutissant à un développement durable dont :
  - la protection du milieu avec notamment la mise en pratique d'une gestion raisonnée des produits chimiques, d'une gestion de l'eau, d'une gestion différenciée des surfaces enherbées ;
  - la propreté (dont la gestion des déchets, la propreté au quotidien) ;
  - la maîtrise de l'affichage publicitaire et le choix du mobilier urbain ;
  - la valorisation du patrimoine bâti et l'enfouissement des réseaux aériens.
- Inviter les communes à conforter le patrimoine paysager et végétal par :
  - la création de parcs et d'espaces verts d'accompagnement et l'inventaire, la protection et l'entretien du patrimoine arboré ;
  - un fleurissement adapté aux contraintes du site et à l'environnement extérieur de la commune.

Encourager les communes à développer l'animation et la valorisation touristique avec la participation des habitants et la sensibilisation du milieu scolaire et associatif.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable
	Pérenniser la protection de l'environnement	Eduquer à l'environnement et au développement durable Valoriser le tissu associatif	Favoriser les démarches participatives	Encourager les innovations locales

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

PROGRAMME VIEILLESSE HANDICAP (A)

Améliorer et développer les dispositifs de maintien à domicile pour répondre à la forte attente des personnes âgées et handicapées de rester à domicile le plus longtemps possible dans de bonnes conditions et dans un environnement familier rural ou urbain.

Contexte et objectifs :

- Le Département est chef de file de l'action sociale et médico-sociale.
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées s'inscrit dans l'objectif d'un renforcement de la cohésion sociale en terme de développement social sur un territoire (solidarité entre les populations et les territoires et proximité).
- Dans les 5 prochaines années, la population âgée de plus de 85 ans devrait progresser d'un quart.

La poursuite du développement du maintien à domicile suppose :

- la mise en place d'une offre de services adaptée, de qualité et diversifiée permettant :
  - o le libre choix de la personne âgée ou handicapée ;
  - o la prise en charge adaptée au souhait et aux besoins de cette population pour assurer son parcours de vie ;
- l'évolution de l'évaluation vers une évaluation multidimensionnelle (sociale, médicale, environnementale …) prenant en compte la personne dans sa globalité permettant une réponse à l'ensemble de ses besoins ;
- l'amélioration, le développement et le soutien des dispositifs et les initiatives favorisant ce maintien à domicile :
  - o le renforcement de la formation des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
  - o la modernisation de nouvelles modalités de versement des prestations,
  - o la mise en place de l'accompagnement des aidants (voir aussi fiche II-1B).
- l'adaptation permanente du système de transport à la demande ;
- la vigilance sur l'évolution de la démographie médicale ;
- une politique volontariste de prévention ;
- la structuration de la coordination des prestations entre les divers intervenants (Points Infos Seniors) ;
- l'accès à l'information pour une équité de prise en charge.

En termes de développement durable :

ENVIRONNEMENT :

- adaptation et amélioration du lieu de vie (logement / structure/ espace urbain).

SOCIAL :

- respect du choix de vie de la personne âgée ou handicapée ;
- intégration des personnes handicapées et âgées ;
- valorisation du tissu associatif ;
- solidarité entre les générations et/ou les territoires ;
- participation à la vie citoyenne.

ECONOMIE :
- garantie de la bonne utilisation des deniers publics : prestations utilisées à l'usage dont elles sont destinées.

GOUVERNANCE : favoriser le travail en réseau, en collaboration et partenariat avec les divers acteurs et intervenants.

Niveau de maîtrise :

directe, incitation, conventionnement.

Porteur du projet :

Pôle des Solidarités Départementales (PSD) :
- Direction Personnes Agées/Personnes Handicapées ;
- Et Territoires d'Action Sociale.

Partenariats éventuels :

Structures sociales et médico-sociales d'hébergement et services d'aide à domicile / Points Infos Seniors / MSA/CARSAT/Mutuelles diverses / collectivités locales (intercommunalités) / CNSA/Agence Régionale de Santé (ARS), etc.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

- A partir de 2009 et jusqu'au moins au terme du schéma Vieillesse et handicap (2013).

Perspectives 2012- 2014 : « le contrat d'avenir » :

- 2012 :
  - mise en place de l'évaluation multidimensionnelle et des nouveaux dispositifs de versement des prestations (télégestion, CESU dématérialisé et chèque d'accompagnement personnalisé) ;
  - accompagnement des services à domicile (par exemple conventionnement avec CNSA au titre de la section IV (modernisation des services à domicile) ;
  - actions en faveur d'aides aux aidants.

- 2012/2013 : couverture du territoire départemental par les Points Infos Seniors.

- 2012/2014 : ouverture de nouvelles structures destinées :
  - assurer une offre intermédiaire entre l'institution et le domicile (parcours de vie) : accueil familial regroupé / accueil de jour autonome / hébergement temporaire.

Budget :

- en fonctionnement :
  - Département : budget social du Pôle des Solidarités Départementales concernant les personnes âgées et handicapées (APA / PCH/ Aides ménagères/ etc …) ;
  - ARS : enveloppe régionale CNSA déconcentrée.

- en investissement éventuellement :
  - o Département - Pôle Aménagement et Développement du Territoire : à titre expérimental, et en adéquation avec les orientations du schéma départemental vieillesse et handicap adopté le 28 janvier 2008 qui préconise le maintien à domicile des personnes âgées mais également la création de structures de prise en charge alternative, intermédiaires entre le domicile et l'institution, il est proposé de pouvoir accompagner les projets qui répondent à cette perspective. Seront éligibles à ce titre la création de structures d'accueil familial regroupé, d'unités d'accueil de jour autonomes et de logements locatifs réservés à des personnes âgées ou à mobilité réduite autonomes ou semi autonomes dans la mesure ou ces créations sont assorties de la mise en place de services à l'attention des résidents. Le projet devra être partagé par l'intercommunalité, le besoin à l'échelle intercommunale devra être avéré. Cette perspective de financement constitue la priorité 3 du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires. » (texte extrait du Contrat d'Avenir (page 136))
  - o CNSA : budget section IV (modernisation des services à domicile).

Indicateurs de suivi :

- Nombre annuel de voyageurs-km pour le transport à la demande.
- Télégestion et Cesu : nombre et pourcentage d'allocataires concernés / montant des économies redéployées et identification de la nature des projets bénéficiaires.
- Nombre de nouvelles structures alternatives créées.
- Nombre de projets d'aide aux aidants mis en place et nombre de participants.
- Nombre de Points Infos Seniors mis en place chaque année et nombre de personnes accueillies physiquement ou téléphoniquement.
- Nombre de conventions de partenariat conclues.
- Nombre d'évaluations multidimensionnelles réalisées.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
		X	X	

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

PROGRAMME VIEILLESSE HANDICAP (B)

Prendre en charge la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Contexte et objectifs :

On estime que d'ici 2012, entre 4 et 5 000 personnes seront touchées dans le département, ce qui devient une question majeure pour tous les acteurs de terrain.
La prise en charge globale de la personne et des aidants se heurte actuellement :

- pour une prise en charge par des établissements : au manque de structures spécifiques et de personnels formés : Unités spécifiques Alzheimer et Unités d'Hébergement Renforcé (UHR), Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) ;
- pour une prise en charge à domicile : au nombre encore réduit :
  - o de « groupes de parole », essentiels pour les familles et les aidants ;
  - o de places d'accueil de jour et de places d'accueil temporaire dédiées ;
  - o de formation du personnel des services à domicile à l'accompagnement des malades Alzheimer.

En termes de développement durable :

SOCIAL :

- pour les malades eux-mêmes : satisfaire les besoins de santé publique de confort, un parcours et une prise en charge efficace et adaptés à leur pathologie ;
- pour les aidants : répit, dédramatiser l'accueil en EHPAD, soutien dans l'accompagnement de leurs proches.

GOUVERNANCE : favoriser les démarches partenariales : coordination de tous les acteurs et suivi personnalisé de chaque malade qu'il soit à domicile ou en établissement.

Niveau de maîtrise :

Conseil Général : directe ou conventionnement (financement des actions en faveur des aidants), ou indirecte (tarification des structures d'hébergement).

Porteur du projet :

- Pôle des Solidarités Départementales (PSD) :
  - o Direction Personnes Agées/Personnes Handicapées ;
  - o Territoires d'Action Sociale ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Structures d'hébergement sociales et médico-sociales.

Partenariats éventuels :

Structures sanitaires, sociales et médico-sociales d'hébergement et services d'aide à domicile / Points Infos Seniors / Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) / Agence Régionale de Santé (ARS) / Association France Alzheimer/ MSA/CARSAT etc.…

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : à partir de 2009.

Evaluation 2009/2011 :

- nombre de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés crées : 7 PASA.
- nombre d'Unités d'Hébergement Renforcé: 2 UHR.
- nombre de groupes de paroles mis en place en partenariat: 2 groupes de parole : RIEUPEYROUX et VILLEFRANCHE de ROUERGUE.
- nombre de MAIA : 1 sur le bassin de DECAZEVILLE.
- nombre d'unités d'accueil spécifiques, unités Alzheimer :
  - 2009 : 3 unités (54 places).
  - 2010 : 4 unités (49 places).
  - 2011 : 6 unités ouvertes (65 places).

Perspectives 2012/2014 :

- nombre de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés créées : 6 PASA supplémentaires ;
- nombre d'Unités d'Hébergement Renforcé : 1 en 2012 ;
- nombre d'unités Alzheimer à ouvrir : au moins 1 identifiée en 2012 de 14 places ;
- MAIA : déploiement de la MAIA sur les autres bassins de santé.

Budget :

En fonctionnement :

- Département : budget social du Pôle des Solidarités Départementales concernant les personnes âgées et handicapées.
- ARS : enveloppe régionale « Plan Alzheimer 2008/ 2012 » et « Plan Solidarité Grand Age » CNSA déconcentrée.

En investissement éventuellement :

- o Département.
- o CNSA : Programme d'Aide à l'Investissement (PAI).

Indicateurs de suivi :

- nombre de PASA labellisés et leur maillage territorial ;
- nombre d'UHR labellisées ;
- nombre d'unités d'accueil spécifiques ;
- nombre de groupes de paroles mis en place, d'aidants participants ;
- nombre de bassins de santé couverts par la MAIA.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
		X	X	

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

PROGRAMME INSERTION EMPLOI

Elaborer dans le cadre d'une démarche partenariale le Plan Départemental d'insertion de l'Aveyron (PDI) intégrant la mise en œuvre du Revenu de Solidarités Actives.
Disposer de documents de référence permettant d'identifier les besoins de chaque territoire, de repérer l'offre de service existante afin d'en déduire les actions à conduire pour répondre aux besoins.

Description du Plan Départemental d'Insertion (P.D.I.) de l'Aveyron :

- Le diagnostic du dispositif d'insertion (bénéficiaires du rSa, problématiques majeures du public rSa).
- Les orientations du P.D.I. (parcours d'insertion, adapter l'offre d'insertion aux besoins des publics et des territoires).
- Construire une stratégie commune en faveur du retour à l'emploi des publics en insertion.
- 13 actions retenues par le Département.

Niveau de maîtrise :

directe, financement.

Porteur du projet :

Pôle des Solidarités Départementales/Direction Emploi et Insertion

Partenariats éventuels :

Etat, Pôle Emploi, Région, CAF, MSA, représentants des structures d'insertion, C.C.A.S.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de suivi	Evaluation 2010/2011
- document de référence identifiant les besoins de chaque territoire, repérant l'offre existante et les besoins à couvrir, fixe les actions à conduire et détermine les acteurs pour chacune des actions ; - nombre de bénéficiaires du RSA participant à une action d'insertion ; - nombre de bénéficiaires du RSA ayant, à l'issue du parcours d'insertion, obtenu un emploi durable ou une formation qualifiante	- Programme Départemental d'Insertion adopté le 21 juin 2010 - Pacte Territorial pour l'Insertion adopté le 27 octobre 2011 - Budget Emploi-Insertion : 18 138 535 € dont 15,03 M€ pour l'allocation rSa - 2 401 foyers bénéficiaires du rSa socle au 30 septembre 2011 - 35 Contrats Initiative Emploi (CIE) et 253 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) signés avec des bénéficiaires du rSa - 877 025 € attribués aux structures d'insertion

Perspectives envisagées :

L'Assemblée Départementale a adopté en 2010 son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce plan constitue à la fois un document à visée stratégique et opérationnelle. Il fixe un cadre de référence pour l'organisation du dispositif d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des publics, et pour la programmation d'une offre d'insertion adaptée aux profils des bénéficiaires.
13 actions ont été identifiées dans le PDI : 6 sont d'ores et déjà réalisées, et 7 vont être mises en œuvre avec le Pacte Territorial d'Insertion qui a été adopté par l'assemblée le 27 octobre 2011. Outre le financement de l'allocation RSA, l'animation de l'ensemble du dispositif, et la poursuite des actions d'accompagnement vers le logement (FSL, BAL….), le Département engagera les actions suivantes :

- Action 1 : mettre en oeuvre avec l'ensemble des partenaires (Services de l'Etat, Pôle Emploi, Région, structures d'insertion, Collectivités locales notamment les CCAS…) les actions prévues au Plan Départemental d'insertion déclinées au sein du Pacte territorial d'insertion pour permettre à chaque bénéficiaire du RSA de retrouver ou d'accéder à l'emploi. Certaines actions seront déclinées au plus près des publics et de leurs besoins à travers les Projets de Territoires.

- Action 2 : renforcer l'utilisation des dispositifs d'emplois aidés pour les bénéficiaires du RSA : véritables passerelles vers l'emploi, les emplois aidés, tant dans le secteur marchand que public, permettent à des bénéficiaires du RSA dans le cadre de leurs parcours d'insertion, de prendre ou reprendre pas dans le monde du travail. Le nombre de contrats aidés impartis pour le Département est négocié chaque année avec le Préfet de Région : dès 2011, la négociation a permis d'obtenir une augmentation du nombre de contrats. Cette négociation sera menée chaque année.

- Action 3 : orienter chaque bénéficiaire du RSA dans des parcours d'insertion individualisés : cette démarche est essentielle pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers le retour ou l'accès à l'emploi. Les Travailleurs sociaux du Département ont d'ores et déjà engagé le travail de définition des parcours, tenant compte des profils des bénéficiaires et des moyens mobilisables.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
		Favoriser le travail en réseau des acteurs	Favoriser l'insertion professionnelle Solidarité entre les générations et les territoires	Agir pour l'emploi durable

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

FONDS DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT RURAL

Accompagner les petites communes rurales (moins de 700 habitants) dans la réalisation de leurs projets d'équipements et par extension pour certains travaux sur leur patrimoine.

Description du programme :

travaux sur les bâtiments communaux (construction, entretien, mises aux normes…).

Niveau de maîtrise :

directe, financement.

Porteur du projet :

Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales.

Partenariats éventuels :

Etat, Conseil Régional / partenariat financier.

Présentation de la mesure :

Partenariat financier au titre du FDAR Bâtiment :

- pour les travaux sur bâtiments communaux ayant un caractère de service au public ;
- pour les travaux communaux concourant à une réduction de la consommation d'une ressource ou d'une énergie ;
- pour les travaux intéressants les écoles et leurs annexes.

Indicateurs de suivi et évaluation 2010 :

Indicateurs de suivi	Evaluation 2010
Fonds Départemental d'Aménagement Rural – volet bâtiment	
Nombre de projets retenus et accompagnés	59
Montant des investissements aidés	5 317 419 € HT
Nombre des dossiers intégrant un volet développement durable	6
Nombre de dossiers intégrant un volet accessibilité handicap	10
Nombre de dossiers ayant favorisé la création ou le maintien d'un service public ou de proximité	41

Perspectives :

Poursuite du programme FDAR Bâtiment (2012/2014) au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes Rurales selon les priorités exprimées dans le cadre du Contrat d'Avenir pour les Aveyronnais.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
X Pour les dossiers ayant bénéficié d'une majoration pour travaux d'économie d'énergie	X Pour les dossiers ayant bénéficié d'une majoration pour travaux d'économie d'énergie	X Amélioration du cadre de vie	X Amélioration du cadre de vie	X Lorsque les travaux sont confiés à des entrepreneurs locaux

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

SOUTIEN A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Accompagner les communautés de communes pour la réalisation de projets structurants de nature à conforter les services à la population et l'attractivité de leur territoire.

Objectifs du programme :

- Partager un état des lieux (diagnostic partagé communautés de communes / Conseil Général) du territoire (dynamique démographique, niveau d'équipements, forces et faiblesses…).
- Inviter les communautés de communes à définir leurs projets prioritaires à 3 ans et sur la base de cette identification, passation d'une convention cadre identifiant les seuls projets (équipements structurants, services à la population) qui pourront le moment venu appeler un partenariat du Conseil Général sur la base des dispositions en vigueur.
- Réflexion à engager / politique de l'habitat et covoiturage.
- Partenariat financier pour la réalisation d'équipements structurants et le développement de services à la population.

Niveau de maîtrise :

ingénierie, financement.

Porteur du projet :

Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales.

Partenariats éventuels :

- Communautés de communes, Agglomération du Grand Rodez ;
- Services du conseil Général (Pôle des Solidarités Départementales, Direction des Routes et Grands Travaux / réflexion sur le covoiturage…) ;
- Etat, Conseil Régional, Europe / partenariat financier.

Présentation de la mesure :

- passation de conventions cadres (Communauté de communes / Conseil Général) identifiant les projets qui pourront appeler un partenariat financier ;
- partenariat financier pour la réalisation d'équipements structurants préalablement identifiés dans les conventions cadres.

Actions réalisées :

- passation de 21 conventions cadres ;
- partenariat financier.

Indicateurs de suivi et évaluation 2010 :

Indicateurs de suivi	Evaluation 2010
Equipements structurants	
Nombre de projets retenus et accompagnés	19
Montant des investissements aidés	10 468 078 € HT
Population concernée par les équipements accompagnés	65 570 habitants
Equipements de services de proximité	Cf fiche II 5
Habitat	Réflexion non engagée dans le cadre du Projet pour les Aveyronnais
Covoiturage	Réflexion engagée avec la Direction des Routes et Grands Travaux (DRGT) au terme de laquelle est convenue que la faisabilité de création d'aires de covoiturage sera appréciée dans le cadre des projets routiers (délaissés)

Perspectives :

poursuite du partenariat financier / équipements structurants et de proximité.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
X Lorsque les travaux ont une composante environnementale [exemple : Bâtiment Basse Consommation (BBC)]	**X** Lorsque les travaux ont une composante environnementale [exemple : Bâtiment Basse Consommation (BBC)]		**X** Dés lors que les équipements accompagnés permettent une mixité sociale, intéressent et réunissent des tranches d'âges différentes	**X** Dans la mesure ou les travaux sont réalisés par des entrepreneurs locaux

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE A LA POPULATION

Les services de proximité sont un élément important de l'attractivité du territoire départemental et les actions conduites avec les acteurs locaux tendent à assurer un équilibre territorial indispensable.

Objectif du programme :

- favoriser pour l'ensemble des habitants du Département l'accès à des services dans les domaines de la santé (maisons médicales) et de l'enfance (structures d'accueil / petite enfance) ;
- développer des actions spécifiques (centres de secours…).

Niveau de maîtrise :

financement, incitation.

Porteur du projet :

Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales.

Partenariats éventuels :

- Etat, Conseil Régional, Europe / partenariat financier s'agissant des projets de maisons de Santé pluriprofessionnels et structures d'accueil petite enfance ;
- Certaines Mutuelles /partenariat financier / acquisition de défibrillateurs) ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Communautés de Communes et/ou communes en qualité de bénéficiaires.

Présentation de la mesure :

- partenariat financier pour la création de maison de santé pluriprofessionnels et de structures
- d'accueil petite enfance ;
- partenariat financier pour la construction et ou travaux de réhabilitation de Centres de Secours.

Indicateurs de suivi et évaluation 2010 :

Indicateurs de suivi	Evaluation 2010
Favoriser l'accès à des services de santé (maisons médicales) et l'offre / structures d'accueil petite enfance	
Nombre de projets retenus et accompagnés	5
Montant des investissements aidés	2 763 180 € HT
Population concernée par les équipements accompagnés	60 812 habitants
Nombre de dossiers intégrant un volet développement durable	-
Nombre de dossiers intégrant un volet accessibilité handicap	5
Centres d'Incendie et de secours	
Nombre de projets accompagnés	2
Population concernée par les projets accompagnés (construction et rénovation)	12 100 habitants

Perspectives :

poursuite du partenariat financier avec mise en place de l'opération « Les gestes qui sauvent ».

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
X Si les travaux ont une «composante environnementale» [exemple : approche Bâtiment Basse Consommation (BBC) dans le cadre d'une construction]	**X** Si les travaux ont une « composante environnementale » [exemple : approche Bâtiment Basse Consommation (BBC) dans le cadre d'une construction]		**X** La nature des projets accompagnés (maisons de santé) intéresse tous les aveyronnais et toutes les tranches d'âge	**X** Lorsque les travaux sont confiés à des entrepreneurs locaux

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

SOUTENIR UNE POLITIQUE EDUCATIVE DE PROXIMITE POUR LES JEUNES

Accompagner les jeunes dans leur vie éducative par des aides aux familles et aux jeunes et par des actions d'éveil pédagogique.

Niveau de maîtrise :

directe, financement, expertise.

Porteur du projet :

Service Sport, Jeunes et Activités de pleine nature et Accompagnement Pédagogique.

Partenariats éventuels :

Etat, Associations, collectivités locales, entreprises locales.

Actions en faveur des jeunes, réalisées depuis septembre 2008, dans leurs activités scolaires et périscolaires :

Notre collectivité a fait le choix d'accompagner les jeunes aveyronnais pour leur donner accès à toutes les dimensions culturelles d'un développement durable, mais aussi pour leur proposer de participer à sa mise en œuvre.

- Le chèqu'ados offert à tous les collégiens, comme le dictionnaire pour les élèves de 6ème, sont des outils privilégiés d'accès à la citoyenneté et à toutes ses valeurs. Pour l'opération Chèqu'ados, 8 250 chéquiers distribués sur l'année scolaire 2011/2012 favoriseront également l'activité associative ou professionnelle de 500 partenaires aveyronnais.

- L'aide aux voyages scolaires permet de favoriser la découverte des patrimoines naturels ou culturels ainsi qu'une éducation au développement durable fondée sur la connaissance et le respect des autres.

- Par ailleurs, le Conseil Général des Jeunes permet aux jeunes élus représentant tous les collèges aveyronnais, de travailler sur des actions attachées au développement durable (environnement, solidarité,…) et de produire des supports ou des dispositifs utilisables par tous leurs camarades.

Perspectives :
Ces opérations vont se continuer, elles font des collégiens une cible privilégiée ; elles s'inscrivent dans une perspective de développement durable fondée sur leur épanouissement et leur éveil culturel.

Indicateurs de suivi :
Le nombre de chéquiers commandés et les chèques consommés ainsi que le nombre de partenaires associatifs ou professionnels permettent d'estimer la pertinence du dispositif tant quantitativement que qualitativement selon les activités et produits proposés aux jeunes.
Au-delà de l'exercice citoyen proposé à chaque Conseiller général junior, le choix des thèmes étudiés en commission est et sera révélateur de l'attachement de la collectivité et des jeunes aux valeurs du développement durable.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
			X	X

SOLIDARITES SOCIALE ET TERRITORIALE

FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'EQUITE DEPARTEMENTALE A TRAVERS LES CLUBS SPORTIFS, LA VIE ASSOCIATIVE ET LE BENEVOLAT

Favoriser une éducation par le sport pour tous les jeunes aveyronnais.
Favoriser la solidarité et l'équité départementale à travers les clubs sportifs, la vie associative et le bénévolat.

Niveau de maîtrise :

directe, financement, expertise.

Porteur du projet :

Service Sport, Jeunes et Activités de pleine nature et Accompagnement Pédagogique.

Partenariats éventuels :

Etat, Associations, collectivités locales.

Actions engagées depuis septembre 2008 :

➔ Le développement durable au cœur des manifestations sportives.

A travers de grandes manifestations sportives prise en charge par la collectivité et organisées ou co-organisées par le Conseil général, des actions concrètes d'éducation et de sensibilisation au développement durable ont été conduites.

- Respect de l'environnement : la mise en œuvre de dispositifs d'information et le choix d'aménagements techniques ont permis à des jeunes (4 000 à 5000 par an) issus des écoles, collèges et lycées de vivre des actions encadrées de respect de l'environnement et de préservation des sites de pratique. Ainsi, sur le Cross scolaire du Conseil Général et sur les Raids nature- aventure des lycées et des collèges, ont été développés des interventions de groupes de jeunes « éco-délégués », des aménagements et informations favorables à la propreté des sites et au tri sélectif ainsi qu'une sensibilisation à l'importance de ces mesures. Une gestion rationnelle des déplacements des participants sur ces manifestations s'est concrétisée par l'élaboration de circuits de transport permettant de mutualiser les bus.

- Citoyenneté - Respect de l'autre : la participation de jeunes handicapés à ces grandes manifestations est également un objectif prioritaire. Un partenariat avec le Comité Départemental du sport adapté a permis aux résidents des établissements adaptés de s'intégrer au mieux dans ces événements sportifs.

Chaque année, c'est un instant d'émotion et d'intégration pour une centaine d'entre eux.
Les « Challenges du Conseil Général », ouverts aux jeunes licenciés issus de 16 comités sportifs (8 000 jeunes environ) ont été le lieu de sensibilisation et d'éducation au respect de l'autre. Lecture de messages, diffusion de slogans éducatifs, aménagements des règlements sportifs et des organisations ont permis de faire de ces compétitions de jeunes, des instants privilégiés d'éducation par le sport

➔ La solidarité au cœur de la vie associative et sportive.

Une solidarité a été recherchée entre clubs sportifs phares et clubs ruraux plus modestes : par exemple avec le Rodez Aveyron Football, « les mercredis du foot » ou les invitations spécifiques aux matches de l'équipe I proposés aux jeunes footballeurs aveyronnais, ont concerné 30 clubs et 1500 jeunes de leurs écoles de foot, en 2010/2011.
De même, en partenariat avec les comités sportifs, des contrats d'objectifs permettent le développement d'un réseau d'éducateurs référents (ou éducateurs expérimentés) choisis pour apporter leur soutien à leurs homologues disséminés sur l'ensemble du territoire : 260 éducateurs référents sont recensés en 2011, ils permettent, chaque année, la formation de 150 à 200 éducateurs et de 1 000 à 1 500 jeunes.
Des opérations de mise à disposition de matériel pédagogique ont permis de faciliter de façon équitable la mission éducative des éducateurs. Toutes les écoles de sport des clubs aveyronnais (345 clubs et 3 900 jeunes) ont été concernées par ces opérations en 2009 et 2010.
Des instants de rencontre (forums), de diffusion d'information (édition d'un feuillet sportif) ont permis également d'accompagner les éducateurs dans leur engagement bénévole et de leur faire partager, de façon équitable, des contenus de qualité.

Perspectives :

Une amplification de toutes les actions éducatives proposées aux jeunes participants, en faveur du développement durable sera recherchée. L'organisation même des manifestations, s'inscrira toujours dans cette perspective (mutualisation de transports, messages éducatifs, choix de matériaux recyclables, tri sélectif….). L'objectif est de marquer chacun de ces événements auprès des jeunes d'un sceau permanent de « développement durable » et d'y associer dès que possible les publics les plus sensibles (personnes handicapées, personnes âgées, …).
La solidarité entre grands clubs et clubs plus modestes, entre éducateurs chevronnés et éducateurs débutants ou ponctuels et plus généralement la valorisation du bénévolat restera au cœur de notre politique sportive ambitieuse en terme de développement durable. Pour cela des partenariats pourront être recherchés avec le mouvement sportif.

Indicateurs de suivi :

Le nombre de participants, par catégories, aux grandes manifestations scolaires et challenges pris en charge par le Conseil général permet d'estimer leur succès. Tous les jeunes ainsi mobilisés sont susceptibles de percevoir toutes formes de messages ou de vivre au plus près des actions concernant le développement durable.
La quantité de personnes handicapées et de personnes âgées également associées à certains de ces temps forts permettra de révéler l'efficacité des actions visant à développer solidarité et liens inter générations.
La quantité et la qualité des relations établies entre clubs de haut niveau, le nombre d'éducateurs référents porteurs de soutien à leurs homologues moins formés, le nombre d'éducateurs mobilisés sur les temps d'information organisés par la collectivité et le nombre de jeunes concernés directement par ces actions d'aide à la formation permettent d'évaluer l'effort engagé de solidarité et de partage.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
		X	X	X

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS D'AGRICULTEURS

Le programme s'articule autour de trois axes :
- l'animation auprès des jeunes (15-18 ans) pour promouvoir le métier de jeune agriculteur ;
- l'intégration du développement durable et des économies d'énergie au sein du Stage Préparatoire à l'Installation ;
- l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Objectifs du programme :
- développement de méthodes innovantes pour l'orientation des jeunes vers le métier d'agriculteur ;
- intégration d'un volet « développement durable » dans le stage préparatoire à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- versement d'une aide complémentaire à l'installation des jeunes agriculteurs.

Niveau de maîtrise :
financement et incitation

Porteur du projet :
Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace.

Partenariats éventuels :
Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Inspection d'Académie, Direction Départementale de l'Enseignement Catholique

Présentation de la mesure :
Face à l'enjeu du maintien d'un nombre important d'exploitants sur le département, le Conseil général souhaite, à travers un partenariat avec les professionnels agricoles, que soient développées des méthodes innovantes d'animation pour l'orientation des jeunes vers le métier d'agriculteur.
L'agriculture est à un tournant ; elle doit intégrer des notions d'environnement afin de pérenniser son activité. Le Conseil général souhaite que les futurs jeunes agriculteurs soient sensibilisés et formés sur les notions de développement durable, et notamment d'économies d'énergie.
Dans l'objectif du maintien du nombre d'exploitations agricoles, les jeunes doivent être soutenus dans leur démarche d'installation. Le Conseil général propose une aide complémentaire à l'installation pour tous les jeunes agriculteurs.

Actions réalisées :

Le Conseil général a organisé le 10 avril 2010 une journée de visite de fermes à destination des élèves scolarisés dans les collèges publics et privés du département. 46 exploitations, soit une par canton, ont participé à cet évènement.
Le Conseil général a assuré le transport des enfants depuis les lieux de rendez-vous jusqu'à l'exploitation.
En matière de développement durable, le stage préparatoire à l'installation prévoit, comme indiqué dans la convention de partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le Conseil général, des journées d'intervention sur le développement durable et les économies d'énergies.
Une aide du Conseil général est attribuée à chaque agriculteur en complément de la dotation jeune agriculteur accordée par l'Etat. Un complément à cette aide est versé au regard du caractère innovant du projet d'installation ou de la prise en compte de la notion de développement durable.

Indicateurs de suivi :

ANIMATION AUPRES DES JEUNES (13-18 ANS) AFIN DE PROMOUVOIR LE METIER DE JEUNE AGRICULTEUR

Années concernées :	2010
Nombre de visites de fermes de découverte du métier d'agriculteur	48
Nombre de jeunes ayant suivi les journées d'information	200
Nombre de jeunes agriculteurs s'installant après avoir suivi ces journées spécifiques et forums	inconnu à ce jour

INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES ECONOMIES D'ENERGIE
AU SEIN DU STAGE PREPARATOIRE A L'INSTALLATION

Années concernées :	2010
Nombre de jeunes agriculteurs ayant bénéficié des journées de formation sur le développement durable et les économies d'énergie	0

AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Années concernées :	2010
Nombre total de jeunes s'installant dans l'année ayant bénéficié de ce complément d'aide à l'installation De 2005 à 2008 inclus chaque JA a bénéficié d'une aide «chèque conseil» de 275 € A partir de 2009 : Année 2010 : * 75 dossiers à 1 000 € * 78 dossiers à 1 500 € * 68 dossiers à 1 500 € * 74 dossiers à 1 000 €	152*

Perspectives :

En 2011, des visites de fermes ont été organisées entre les mois d'avril et de mai : 23 collèges et 700 élèves y ont participé. Cette action est programmée dans le contrat d'avenir 2011-2014, et sera reconduite ces prochaines années.

Le Conseil général poursuivra les autres actions comme indiqué dans le contrat d'avenir 2011-2014:
- stage préparatoire à l'installation ;
- dotation jeune agriculteur.

➔ Dépenses subventionnables :

- Promotion du métier d'agriculteur

Animations auprès des jeunes (13-18 ans) par les Jeunes Agriculteurs dans les communes, cantons, collèges et lycées pour présenter l'état des lieux de l'agriculture, informer sur le métier d'agriculteur et susciter des vocations. Toute manifestation, forum, formation relevant de l'animation visant à favoriser le renouvellement des générations (journées découvertes des fermes, soirées d'échanges…) rentrent dans ce dispositif.

- Préparation à l'installation

Stage Préparatoire à l'Installation : journées d'intervention sur le développement durable et les économies d'énergie.

- Dotation jeune agriculteur

Ce dispositif est destiné à aider les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer sur le territoire aveyronnais, dans la limite des crédits disponibles inscrits.

➔ Modes d'intervention financière :

- Opération 13-18 ans/Stage de préparation à l'installation

Convention annuelle d'objectifs avec les Jeunes Agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et les partenaires du dispositif à l'installation en agriculture.

- Dotation jeune agriculteur

Une aide est attribuée à chaque jeune agriculteur en complément de la Dotation Jeune Agriculteur versée par l'Etat. Un complément est accordé au regard du caractère innovant du projet ou de la prise en compte de la notion de développement durable.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Intégration d u développement durable et des économies d'énergie au sein du Stage Préparatoire à l'Installation		Développement de méthodes innovantes pour l'orientation des jeunes vers le métier d'agriculteur et aide à l'installation des jeunes agriculteurs		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

MULTI USAGES DE L'ESPACE RURAL

Ce programme s'articule autour des thèmes suivants :
- aménagement rural ;
- espaces naturels sensibles ;
- itinéraires de promenade et de randonnée ;
- Schéma des Activités de Pleine Nature (APN) et Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- pépinière départementale.

Objectifs du programme :

- soutenir les projets d'aménagement foncier des communes qui visent à :
  - o améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières ;
  - o assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux ;
  - o contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal ;
- gérer et mettre en valeur les Espaces Naturels Sensibles propriété du Conseil général ;
- procéder à des appels à projets sur des territoires identifiés, auprès des communes, groupements de communes ou associations agréées en environnement, pour leur valorisation dans le cadre des Espaces Naturels ;
- soutenir les collectivités locales pour leurs projets de protection, d'acquisitions ou d'aménagements d'Espaces Naturels Sensibles ;
- participer à la sauvegarde et la restauration des chemins ruraux, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine bâti attenant, dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- développer le schéma départemental des Activité de Pleine Nature (APN) avec les procédures d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et de labellisation ;
- fournir prioritairement le Conseil général, et les collectivités locales (à titre gratuit) en plants pour leurs aménagements paysagers produits par la pépinière de Salmiech, propriété du Conseil général.

Niveau de maîtrise :

directe, incitative, financement et expertise.

Porteur du projet :

- Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace ;
- Service Sport, Jeunes et Activité de pleine nature pour les APN et le PDESI.

Partenariats éventuels :

Chambre d'Agriculture, Bureaux d'études ou associations spécialisés en Environnement, agriculteurs, collectivités locales, services de l'Etat.

Contexte lié à ces actions :

La Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 25 février 2005 et le nouveau code rural entré en vigueur le 31 mars 2006 ont transféré la compétence « Aménagement Foncier » aux Départements. Le Conseil général s'engage à participer à l'amélioration des conditions d'exploitations des propriétés agricoles et à l'aménagement des communes en application d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

Le Conseil général souhaite préserver les espaces naturels d'intérêt patrimonial, supports d'activités économiques, et les ouvrir au public, afin de valoriser la biodiversité du département, en application des délibérations de la Commission Permanente du 8 décembre 2000 et du 29 octobre 2007.

A travers le Schéma Départemental des Activités de Pleine Nature (SDAPN) que met en place le Conseil général, la randonnée a été identifiée comme activité prioritaire. Dans le département, la randonnée pédestre arrive au 1er rang des demandes d'informations portant sur les activités de plein air devant la pêche, les activités équestres, le vélo, les activités nautiques. A travers cette pratique sportive, les randonneurs souhaitent découvrir, en toute sécurité, des sites naturels très diversifiés présents en Aveyron.

Le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), composante essentielle du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, participe à l'atteinte des objectifs du SDAPN, car il permet de pérenniser les itinéraires et de les protéger contre l'aliénation des chemins ruraux.

Le Conseil général, tout en fournissant des plants nécessaires à l'embellissement du patrimoine départemental, continue de participer gratuitement au fleurissement et à l'agrément de nos collectivités.

Actions réalisées :

Dans le cadre des projets d'aménagement foncier, le Conseil général, sur la base d'un marché, travaille avec des organismes tels que la Chambre d'Agriculture pour animer, avec la commune, des groupes de travail avec les agriculteurs volontaires pour échanger des parcelles.

Pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans la protection, la valorisation, et/ou l'aménagement d'un Espace naturel Sensible, le Conseil général propose, en amont de ces projets, un accompagnement technique du maître d'ouvrage.

Au travers du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), le Conseil général assure la pérennité des itinéraires de randonnées et la protection des chemins ruraux contre leur aliénation, et ainsi permet d'améliorer l'offre de randonnée pédestre. Dans ce cadre, il participe à l'entretien et à la valorisation du petit patrimoine bâti attenant aux chemins de randonnée.

Le développement du schéma départemental des APN a permis l'identification et un début d'organisation de sites et surtout d'itinéraires dédiés aux sports de nature.

Le choix de notre Assemblée de porter une attention particulière sur l'itinéraire terrestre s'est appuyé sur la volonté de sauvegarder et valoriser les sentiers aveyronnais.

Les procédures d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et de labellisation favorisent la pérennisation et le suivi de circuits pédestres ainsi que la diffusion d'informations environnementales ; 16 circuits sont inscrits à ce jour au PDESI.

La pépinière départementale fournit aux collectivités des plants à titre gratuit pour leurs aménagements paysagers, ainsi que des conseils d'implantation et d'entretien.

Indicateurs de suivi :

TRAVAUX CONNEXES SUITE A UN AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Années concernées :	2010 et 2011
Nom de l'opération	Gillorgues
Coût des travaux à l'hectare	Non finalisé
Nombre d'hectares en ayant bénéficié	567 ha
Linéaire de voirie rurale concerné	1 200 ml
Linéaire de haies supprimées ou plantées	3 350 ml

TRAVAUX CONNEXES SUITE A UN AMENAGEMENT FONCIER LIE A UN OUVRAGE LINEAIRE

Nom de l'opération	Rignac	Pont de Salars	Curlande
Coût des travaux à l'hectare	382 €/ha	Opération non finalisée	Opération non finalisée
Nombre d'hectares en ayant bénéficié	1 078 ha	825 ha	684 ha
Linéaires de voirie rurale concernés	6,7 kms	3,5 kms	1,6 kms
Linéaires de haies supprimées ou plantées	9 300 m en compensation d'une longueur équivalente supprimée	«Supprimées : 3,9 kms Replantées : 4 kms»	«Supprimées : 6,5 kms Replantées : 8,3 kms»

POLITIQUE DE LA HAIE

Années concernées :	2010
Kilomètres de haies plantées par an	10,5
Nombre de bénéficiaires concernés	48

APPEL A PROJETS SUR 35 SITES DU DEPARTEMENT AU PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

Années concernées :	2010
Nombre de dossiers traités	4
Nombre d'hectare acquis / Total	0
Nombre de collectivités candidates / Nombre de collectivités potentielles (94)	5
Nombre de comités de pilotage / Nombre total de sites	1
Volume financier engagé par le Département / Recettes TDENS	111 071 €
Nombre de plans de gestion pluriannuel / Nombre total de sites (35)	2
Nombre de sites labellisés / Nombre total de sites (35)	0
Evaluation du service rendu vis-à-vis des collectivités	Satisfaction des élus locaux, et implication de la population. Ingénierie d'accompagnement appréciée

PROGRAMME D'INTERVENTION AUPRES DES COLLECTIVITES AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Années concernées :	2010
Nombre de dossiers traités	4
Nombre d'hectare acquis / Total	0
Nombre de comités de pilotage / Nombre total de sites	1
Volume financier engagé par le Département / Recettes TDENS	66 393 €
Evaluation du service rendu vis-à-vis des collectivités	Accompagnement financier et technique important / apprécié par les collectivités qui y voient une ooportunité de valorisation et d'attractivité de leur territoire

ENS DU DEPARTEMENT

Tourbière des Rauzes

Années concernées :	2010
Nombre de visiteurs (visites guidées)	
Nombre d'expérimentations menées sur les sites	5
Nombre de données collectées (espèces répertoriées…)	1
Nombre de publications concernant les sites	1
Nombre de manifestations sur les sites	5

Conservatoire du châtaignier

Années concernées :	2010
Nombre de visiteurs (visites guidées)	
Nombre d'expérimentations menées sur les sites	2
Nombre de données collectées (espèces répertoriées…)	
Nombre de publications concernant les sites	1
Nombre de manifestations sur les sites	4

AIDE SUR LES CHEMINS INSCRITS AU PDIPR

Années concernées :	2010
Nombre de dossiers traités	14
Linéaire de chemins restaurés	16456
Nombre et nature de patrimoines bâtis restaurés	3
GR65 : nombre de sections aménagées	2

MISE A JOUR DU PDIPR

Années concernées :	2010
Nombre de communes mises à jour/an	65
Nombre de kilomètres de chemins intégrés à la base de données	929
Nombre de réunions de terrain	50
Nombre de délibérations communales	34
Nombre de panneaux du SDAPN implantés sur les chemins inscrits au PDIPR/an	66

SCHEMA DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE (APN) ET PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (PDESI)

16 circuits sont inscrits à ce jour au PDESI.

Le nombre de sites inscrits au PDESI Aveyron ou labellisés permet d'estimer la quantité et la qualité des espaces dédiés à un développement maîtrisé des sports de nature.

Le nombre de parcelles publiques ou privées et conventionnées, enregistrées dans le PDESI permet d'estimer l'évolution de l'offre en terme d'espaces d'accès libre à tous publics.

Le nombre de panneaux informatifs implantés sur le territoire et les fiches diffusées sur le site du Conseil Général sont significatifs de la fréquence et de la qualité des informations apportées aux usagers notamment sur le respect de l'environnement.

AIDE A L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET A L'EMBELLISSEMENT DES COMMUNES

Années concernées	2010
Nombre de communes ou groupement de communes bénéficiaires	152
Nombre de plants mis à disposition	46934
Valeur des plants mis à disposition annuellement (HT)	207 389
Nombre d'espèces différentes produites	373

Perspectives :

En 2011, le Département souhaite faire connaître les Espaces Naturels Sensibles (ENS) aveyronnais et les valoriser, montrer la richesse et la diversité des milieux existants sur le département ainsi que les activités économiques s'y développant, participer à l'éducation à l'environnement des élèves, ainsi que valoriser la démarche ENS auprès des élus locaux.
Une opération pédagogique, avec visite des collégiens sur les Espaces Naturels Sensibles du département (20 sites retenus), est organisée sur deux demi-journées par classe, pour les classes de 6° sur l'année scolaire 2011-2012. Plus de 2000 collégiens participent à cette opération. Le site ENS, retenu par l'établissement, sert de support pédagogique tout le long de la scolarité de l'élève. Cette action se poursuivra sur plusieurs années.
Dans la continuité d'ouverture au public des ENS aux Aveyronnais, de nombreux autres projets viendront enrichir le réseau départemental avec le développement concomitant de la communication autour de ces démarches.
A la demande des communes qui auront délibéré pour faire inscrire des sentiers au PDIPR, le Conseil général mandatera ses services pour accompagner celles-ci en cas de besoin.
Il convient aussi de procéder à d'autres inscriptions de sites et itinéraires au PDESI, fondées sur le libre accès (espaces publics ou privés conventionnés). C'est une véritable politique de développement durable que de garantir sur du long terme l'accès libre et gratuit à la nature aveyronnaise.

A partir de 2011, la pépinière départementale privilégie la production d'essences locales.

➔ Dépenses subventionnables

- Aménagement foncier :
  - o voirie rurale (hors empierrement) ;
  - o travaux collectifs d'hydraulique, remise en culture ;
  - o travaux à caractère environnemental ;
  - o frais d'honoraires et imprévus.

- ENS portés par les collectivités :
  - o les aménagements légers intégrés dans l'environnement, adaptés à la capacité d'accueil préalablement définie, compatible avec la sauvegarde du site, la sécurité du public et la valorisation du site ;
  - o les acquisitions foncières de terrains justifiant un intérêt environnemental certain, à condition de présenter un avant-projet de valorisation de cet espace justifiant son achat, et conciliant cet enjeu avec les activités économiques s'y trouvant ;
  - o l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par un prestataire spécialisé auprès des collectivités.

- PDIPR :
  - o les frais de maîtrise d'œuvre, de définition du dossier projet et d'études préalables sont éligibles ; dont notamment l'expertise PDIPR éventuelle (mise à jour des données) ;
  - o les frais de géomètre et les frais notariés sont aussi éligibles dans le cadre de déplacement d'assiette ou de création de chemins lorsque le circuit est inscrit ou inscriptible au PDESI ;

o les autres frais éligibles sont :

- Travaux de réouverture ;
- Mise à niveau du chemin ;
- Travaux hydrauliques ;
- Equipement ;
- Panneau et signalétique ;
- Travaux éligibles sur le petit patrimoine bâti attenant aux chemins.

➔ Modes d'intervention financière

- Aménagement foncier

Le taux d'intervention varie entre 30 et 70 % en fonction des travaux envisagés. Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 400 € HT/ha.
Les demandes seront prises en compte en fonction des crédits inscrits disponibles.

- ENS et PDIPR

Pour mettre en œuvre sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département dispose d'un instrument financier : la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles. Dans les limites du champ d'application de cette taxe, cadré par le code de l'Urbanisme, il s'agit d'apporter un soutien aux collectivités ou à leurs groupements pour les opérations visant la préservation, la gestion et la valorisation des ENS. Cette taxe sera remplacée au 1er mars 2012 par la Taxe d'Aménagement.
Cette taxe est utilisée aussi pour conduire sa politique d'inscription des chemins de randonnée au PDIPR.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
	Mettre en valeur les Espaces Naturels Sensibles	Participer à la sauvegarde et la restauration des chemins ruraux dans le cadre du PDIPR, du SAPN et du PDESI	-Soutenir les projets d'aménagement foncier des communes. - Garantir sur du long terme l'accès libre et gratuit à la nature aveyronnaise. - Fournir les collectivités locales (à titre gratuit) en plants pour leurs aménagements paysagers produits par la pépinière de Salmiech.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

UN TERRITOIRE, UN PROJET, UNE ENVELOPPE (TPE)

Ce programme recouvre diverses actions de valorisation des activités agricoles en privilégiant le respect de l'environnement, telles que le soutien de projets de développement économiques en phase de démarrage, l'amélioration des conditions d'exploitation, la valorisation des espaces de pâturage, et la réalisation d'économies d'énergie.

Objectifs du programme :

- développer sur une période de 3 ans une thématique donnée sur un territoire à enjeux ;
- soutenir, via les échanges amiables, l'amélioration des conditions d'exploitation agricole et forestière ;
- aider le démarrage d'une production agricole en phase de développement ;
- lutter contre la fermeture des espaces en soutenant le pastoralisme ;
- soutenir la mise en place des clôtures et points d'abreuvement de pâturages ;
- favoriser l'implantation de haies en plein champ ;
- aider les travaux d'économies d'énergies dans les bâtiments agricoles, ainsi que les mises aux normes des protections des captages d'eau potable ;
- subventionner l'acquisition de déchiqueteuse pour le bois énergie et la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie.

Niveau de maîtrise :

incitation et financement.

Porteur du projet :

Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace.

Partenariats éventuels :

les communes et les exploitants agricoles.

Présentation de la mesure :

Le Conseil Général souhaite mettre à disposition des acteurs du territoire des outils d'aménagement rural, permettant d'agir de façon partagée sur les problématiques agricoles et de gestion de l'espace, notamment dans le cadre de conventions avec les communes.
Au regard des enjeux identifiés, une enveloppe financière par territoire de projet est disponible sur 3 ans avec un plafond de dépenses subventionnables par an. Cette enveloppe est mobilisable uniquement pour les projets relevant des dispositifs présentés dans les volets « agriculture » et « gestion de l'espace ».

Actions réalisées :

Des réunions dénommées Agriculture à la Loupe sont organisées avec chaque canton qui est volontaire pour s'engager dans la démarche. Elles permettent, grâce à la contribution des élus locaux, des agriculteurs et des représentants de la société civile, de dessiner des projets concrets pour développer le territoire. Un comité de pilotage de territoire (regroupant plusieurs cantons) valide les propositions d'actions décidées par chaque groupe de travail thématique : la méthanisation des déchets agricoles, la création d'une plateforme de distribution des produits agricoles, la création d'un menu exclusivement à partir des produits du territoire,

la création de nouvelles terrasses de vignes, la valorisation du bois-énergie, ou la création d'un circuit de randonnée entre deux communes sont autant d'exemples attestant de la richesse des actions travaillées par les groupes projets.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de suivi	2010
Nombre de réunions de concertation	22
Nombre de projets par an	en cours
Nombre d'agriculteurs concernés	Tous
Surface totale concernée	3 territoires *
Soutien à l'économie agricole	
Appui aux projets de développement économique des agriculteurs	
Nombre de projets	1* En 2010, projet Lévézou à la carte. 4 en cours pour 2011
Nombre d'agriculteurs concernés	55
Echanges amiables d'Immeubles ruraux	
Nombre de diagnostics ruraux	4
Nombre de personnes concernées	0
Nombre d'hectares échangés	0
Moyenne des dépenses éligibles par dossier	0
Soutien au pastoralisme	
Nombre de kilomètres de clôtures concernés	0
Nombre d'hectares concernés	0
Nombre d'exploitants agricoles concernés	0
Nombre d'installations pour l'ouverture au public	0
Nombre de batteries solaires aidées	0
Aménagement de points d'abreuvement	
Nombre de points d'eau concernés	0
Nombre d'exploitants concernés	0
Impact sur l'aménagement et la qualité de la rivière (photo, analyses…)	0
Soutien aux réouvertures et réaménagements d'espaces a vocation agricole ou espaces a enjeux forts (paysagers, risques d'incendies	* Les communes de Montjaux et de Viala du Tarn sont en cours d'accompagnement.
Nombre d'hectares concernés	0
Nombre de propriétaires concernés	0
Nombre d'exploitants concernés	0
Aide aux bâtiments agricoles	
Economies d'énergie dans les bâtiments agricoles	
Nombre d'exploitants concernés	0
Nombre de kWh économisés	0
Intégration paysagère des bâtiments agricoles	
Nombre d'exploitations agricoles concernées	0
Aide à la mise aux normes de bâtiments d'élevage dans les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable	
Nombre d'exploitations agricoles concernées	0
Nombre de captages pour l'alimentation en eau potable concernés	0
Nombre d'UGB concernés par la mise aux normes	0
Taux d'azote dans les ressources en AEP concernées	0

Environnement	* Une action sur la valorisation collective de la ressource en bois énergie est en cours. L'association Bois Energie et la FDCUMA travaillent sur cette action.
Bois Energie acquisition de déchiqueteuse	
Nombre de projets aidés	0
Appui à la mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie sur les bâtiments agricoles	
Volume d'eau recyclé récupéré par an	0
Bilan annuel de l'économie réalisée sur la consommation en eau potable	0
Création d'unités de traitement des eaux blanches	
Nombre de cheptels concernés	0
Taille moyenne des cheptels concernés	0
Volume moyen de rejet traité	0
Coût de l'investissement ramené au chiffre d'affaires de la production	0
Surface moyenne des exploitations concernées	0
Appui à la mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie sur les bâtiments agricoles	* Projet collectif en cours sur le territoire de Villeneuve. Pas de démarche TPE engagée à ce jour sur ce canton.
Volume d'eau recyclé récupéré par an	0
Bilan annuel de l'économie réalisée sur la consommation en eau potable	0
Randonnée pédestre	
Nombre de communes concernées	21
Nombre de kilomètres ou circuits concernés	/
Améliorer les chemins de randonnées	
Nombre travaux réouverture ou restauration	3
Nombre de communes concernées	3

Perspectives :

Après le territoire expérimental du Lévézou, démarré en 2009, où la démarche « un Territoire, un Projet, une Enveloppe » a connu un vif succès, et l'année 2010 qui fut essentiellement consacrée à la réalisation de diagnostics ruraux cantonaux à la suite des réunions « Agriculture à la Loupe », l'année 2011 voit la poursuite et la fin des réunions « Agriculture à la Loupe » sur les territoires du Nord Aveyron (soit neuf cantons) et du Sud Aveyron (soit deux cantons), la réalisation d'actions thématiques sur le Lévézou, ainsi que l'aboutissement de la réflexion sur des actions concrètes à engager sur l'Ouest Aveyron.
2012 et 2013 seront dédiées, d'une part à l'animation avec notre partenaire Chambre d'Agriculture de réunions « Agriculture à la Loupe » sur deux nouveaux territoires, à raison de un par an, d'autre part à l'émergence et à la réalisation de nouvelles actions sur les quatre territoires du Nord, du Sud, de l'Ouest Aveyron et du Lévézou.

➔ Dépenses subventionnables

Travaux éligibles suivant les fiches suivantes :

- Volet « agriculture » : dispositifs d'intervention relevant de l'économie agricole, de l'environnement, des bâtiments agricoles et de l'aménagement rural.

- Volet « gestion de l'espace » : dispositifs d'intervention relevant de la protection, la valorisation et l'ouverture au public d'espaces remarquables, et de l'aménagement et la valorisation de sentiers inscrits au PDIPR.

➔ Modes d'intervention financière
Ces dispositifs bénéficieront d'une animation en vue de l'émergence de projets concertés.
Une enveloppe annuelle, dont le montant est fonction des crédits inscrits disponibles, pour chacun des volets « agriculture » et « gestion de l'espace », renouvelée pendant 3 ans, suivant des problématiques et enjeux ayant fait l'objet de conventions avec les communes concernées.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Mise aux normes des bâtiments	Maîtrise des consommations d'eau. Gestion des déchets. Lutter contre la fermeture des espaces en soutenant le pastoralisme.		Soutenir, via les échanges amiables, l'amélioration des conditions d'exploitation agricole et forestière	Développement des énergies nouvelles (méthanisation). Encourager les innovations locales. Réduction des coûts de fonctionnement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

SOUTIEN A L'ECONOMIE AVEYRONNAISE

Dans le cadre de sa politique en faveur des entreprises, et afin de compléter l'offre d'ingénierie d'ores et déjà engagée par ses services associés, le Conseil général souhaite accompagner les entreprises qui réfléchissent à de nouveaux marchés et qui veulent se développer notamment à travers l'export, ou par la mise en place de nouveaux produits ou de nouveaux circuits de distribution.
A travers l'accompagnement d'opérations collectives, le Conseil général souhaite également renforcer la position des filières aveyronnaises et développer le partenariat d'entreprises dans la promotion économique du territoire.
Enfin dans la continuité des partenariats avec les chambres consulaires du Département, le Conseil général accompagnera les entreprises en milieu rural, notamment pour faciliter leur reprise.

Description du programme :

- Accompagner la réflexion stratégique des entreprises dans leur projet de développement, mais également pour faciliter leur reprise notamment en milieu rural.
- Accompagner les projets d'investissement des entreprises, les projets innovants ou identitaires notamment en milieu rural en favorisant le maintien ou la création d'emplois.
- Faire connaître les savoir faire et les produits en valorisant la marque « Aveyron ».
- Accompagner les intercommunalités pour la valorisation des zones d'activités économiques et proposer une première offre de services en faveur des entreprises.
- Soutenir et accompagner l'initiative économique en milieu rural afin d'assurer un maillage territorial de services de proximité.

Niveau de maîtrise :

incitation et financement.

Porteur du projet :

Service Action Economique et Emploi.

Partenariats éventuels :

Chambres consulaires économiques, Aveyron Expansion, entreprises, CRITT….

Présentation de la mesure :

Ce dispositif permet d'accompagner les entreprises tout au long de leur vie : la réflexion stratégique de positionnement, la prospection de nouveaux marchés, le développement de nouvelles activités à la fois structurantes pour un territoire mais aussi permettant le maintien ou la création d'emplois et enfin la transmission reprise d'entreprise notamment en milieu rural

Indicateurs de suivi et évaluation 2010 :

Immobilier d'entreprise	2010
Nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire	59
Nombre de dossiers répondant à une création d'activités	1
Nombre de dossiers répondant à une reprise d'activités	

operations exceptionnelles	2010
Nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire	36

études, expertises et actions collectives	2010
Nombre d'études accompagnées portant sur le développement d'un territoire	1
Nombre d'études accompagnées portant sur le développement d'une filière/nature de la filière	3
Nombre d'actions collectives menées par Aveyron Expansion	1
Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre d'une réflexion stratégique	3

salons professionnels	2010
Nombre d'entreprises accompagnées	10

Maintien des commerces en milieu rural	2010
Nombre de commerces de première nécessité créés sur le territoire / canton	5

Perspectives :

A l'issue des réflexions conduites au titre de la ruralité, le Conseil général a souhaité se positionner comme facilitateur dans la réalisation de projets économiques sur le territoire départemental tout en promouvant l'initiative économique en milieu rural.

Son action en faveur de l'économie s'oriente désormais en faveur des actions innovantes ou identitaires pour le territoire aveyronnais.

Par ailleurs, afin de soutenir les territoires ruraux, le Conseil général a souhaité accompagner l'initiative économique en milieu rural afin d'offrir des services de proximité diversifiés et de qualité à la population.

➔ Dépenses subventionnables

Travaux éligibles :

- frais de consultant ou de bureau d'études, location et aménagement de stand dans le cadre de la participation à un salon professionnel ;
- travaux immobiliers (construction ou aménagement de locaux), achat ou aménagements de terrains ;
- acquisition de véhicule de tournées.

➔ Modes d'intervention financière

Ces dispositifs permettent un accompagnement financier des entreprises et des collectivités dans le cadre d'une enveloppe de crédits votée lors du budget primitif.

Chaque projet est accompagné financièrement en tenant compte des aides acquises par ailleurs, de son intérêt en terme de développement du territoire, mais aussi dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
		Faciliter la transmission reprise des entreprises	S'offrir des services de proximité de qualité à la population des territoires ruraux	Accompagner des projets de développement des entreprises respectueux de l'environnement en encourageant l'innovation et la mutualisation de services

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La promotion du tourisme dans le département s'appuie sur le schéma de développement touristique de l'Aveyron 2002-2011.
Le tourisme est une activité majeure. Actuellement elle mobilise plus de 3000 emplois salariés et génère un chiffre d'affaires annuel de 324 millions d'euros.
La culture de l'accueil, l'élargissement de la saison et la valorisation du développement durable constituent des points forts de l'action du Conseil général.

Description du programme :

Le schéma de développement touristique de l'Aveyron 2002-2011 s'articule autour de grandes orientations :

- poursuivre le développement du tourisme dans le département en renforçant sa valeur ajoutée dans l'économie de celui-ci ;
- accompagner la mise en place d'une véritable culture de l'accueil en Aveyron ;
- favoriser l'élargissement de la saison touristique dans le département.

Certains programmes bénéficient de soutiens financiers spécifiques (c'est-à-dire au-delà des plafonds en vigueur) pour des dépenses liées directement au développement durable : hôtellerie 2 étoiles ou plus ; auberges de campagne et hôtellerie rurale ; hôtellerie de plein air ; parcs résidentiels de loisirs ; aires de service pour camping-cars ; gîtes de groupe/gîtes d'étape ; équipement spécifiques de loisirs couverts ; équipements touristiques structurants.

Niveau de maîtrise :

incitation et financement.

Porteur du projet :

Service développement et animation touristique.

Partenariats éventuels :

Comité départemental du tourisme, Offices de tourisme locaux.

Présentation de la mesure :

L'objectif pour le Conseil Général de l'Aveyron est d'afficher clairement sa volonté de poser comme prioritaires les jalons essentiels à la mise sur le marché de la destination « Aveyron Pays d'Emotions », en traitant différents aspects alliant une politique volontariste adaptée aux nouvelles attentes du consommateur, une véritable culture partagée du tourisme.

Pour atteindre ces objectifs de développement une véritable implication des acteurs du Tourisme s'avère indispensable.

La coordination et la mutualisation des actions sont essentielles pour assurer la diffusion et l'animation de la politique départementale.

Dans ce cadre le développement d'un partenariat avec les acteurs du tourisme s'avère un enjeu important.

L'un des autres axes prioritaires, est d'équilibrer nos efforts dans un programme d'aides aux investissements afin de poursuivre le développement de la qualité de notre offre d'hébergements et de services.

L'ensemble des actions s'appuiera sur l'identité et la spécificité de l'Aveyron en considérant les thématiques à privilégier, la cohérence territoriale, la qualification de l'offre et de l'accueil touristique, le développement du tourisme hors saison …

Autre enjeu majeur, « la notion de Développement Durable » sera intégrée plus fortement dans le dispositif départemental, dans un souci d'efficacité économique, de protection de l'environnement et d'accessibilité aux handicapés.

Indicateurs de suivi :

dans chaque programme rappelé ci-dessus part des subventions spécifiques « développement durable » par rapport à la subvention « classique ».

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TOURISME A TRAVERS DES ACTIONS RELEVANT D'UNE THEMATIQUE PRIORITAIRE ET/OU PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DU HORS SAISON

	2010
Nbre d'acteurs accompagnés	8
Nbre d'actions accompagnées	

STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION DU RESEAU DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE

	2010
Nbre de conventions d'objectifs signées	1

HOTELLERIE 2 ETOILES OU PLUS

Cnes de – 10 000 hab		2 étoiles	2010	3 étoiles	2010
	Nbre d'hôtels créés				1
	Nbre d'hôtels modernisés		5		1
	Nbre de lits créés		32		16
	Nbre de lits modernisés		46		18
Cnes de + 10 000 hab		2 étoiles	2010	3 étoiles	2010
	Nbre d'hôtels créés				
	Nbre d'hôtels modernisés		1		2
	Nbre de lits créés				
	Nbre de lits modernisés		30		70

AUBERGES DE CAMPAGNE ET HOTELLERIE RURALE

	2010
Nbre total d'établissements concernés	3
Nbre total de lits modernisés	8

HOTELLERIE DE PLEIN AIR
Dispositif non activé en 2010

PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS (P.R.L.)
Dispositif non activé en 2010

AIRES DE SERVICE POUR CAMPING-CARS

	2010
Nbre d'aires de services pour camping-car crées	1

MEUBLES DE TOURISME

Maîtrise d'ouvrage privée	2010	Maîtrise d'ouvrage publique	2010
Meublés crées	18		
Lits crés	95		

GITES DE GROUPE/GITES D'ETAPE

Maîtrise d'ouvrage privée	2010	Maîtrise d'ouvrage publique	2010
Nbre de gîtes accompagnés	1		
Nbre de lits modernisés	15		

EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DE LOISIRS COUVERTS

	2010	
Nbre d'opérations concernées	4	
Nbre d'équipements destinés à allonger la saison	4	
Nature des équipements destinés à allonger la saison		1 espace balnéo dans un hôtel 1 espace bien être dans un meublé 1 salle de sport dans un gîte de groupe 1 piscine + espace balnéo dans un meublé
Nbre d'équipements liés à une thématique d'activités		

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS

Maîtrise d'ouvrage privée	2010	Maîtrise d'ouvrage publique	2010
Nbre d'opérations accompagnées	3		14

LES ESPACES NATURELS TOURISTIQUES

	2010
Nbre d'opérations accompagnées	3

LES ESPACES ET SITES INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES OU LABELLISES DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE
Dispositif non activé en 2010

Perspectives :

Le Contrat d'avenir pour les Aveyron et son programme de développement touristique permettra à l'Aveyron de soutenir l'attractivité de ses espaces ruraux.

Ce nouveau contrat s'inscrit dans la continuité « Du projet pour les Aveyronnais », il se fonde sur les orientations générales définies alors, toujours d'actualité, et qui doivent confortées :

- la qualification de l'offre ;
- la valorisation de l'identité et la spécificité de l'Aveyron ;
- le respect de notre patrimoine et de notre environnement naturel ;
- la mutualisation, la coordination, la complémentarité des acteurs du tourisme
- le développement du tourisme hors saison.

Sa mise en œuvre et l'enveloppe financière affectée au programme « accompagner les dynamiques d'initiative rurale, économique et touristique » devrait favoriser le :

- Renforcement des sites majeurs et emblématiques de l'Aveyron, en développant des thématiques prioritaires et identitaires de l'Aveyron ;
- Développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature ;
- Renforcement de la visibilité, l'attractivité et l'accessibilité de la destination Aveyron sur internet ;
- Développement d'une offre d'accueil et d'animation touristique de qualité.

FINALITES DE REFERENCE AGENDA 21

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Epanouissement des êtres humains et qualité de vie	Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Aide au chauffage géothermique mise aux normes des établissements touristiques, aide sur système d'assainissement avec filtre coco à procédé écologique sur des hébergements touristiques	Aide à l'aménagement de sentier d'interprétation, d'aire naturelle	Aide à la rénovation des auberges de campagne, lieu de découverte de la gastronomie de terroir et du savoir-faire gastronomique aveyronnais Aide à l'adaptation de sites historiques aux déficients visuels	Aides à l'installation d'espace de balnéothérapie, d'espace bien être, de salle de sport dans les hébergements touristiques	Aide à la mise aux normes accessibilité des hébergements touristiques

CONCLUSION

Au-delà de la présentation dans ce rapport des actions significatives en faveur du développement durable du Conseil général de l'Aveyron, et de la formalisation des perspectives par l'AGENDA 21, une adaptation en continue sera recherchée pour tenir compte des évolutions règlementaires et budgétaires.

C'est pourquoi, une évaluation et des ajustements des actions de cet AGENDA 21 seront réalisés chaque année.

Le Conseil général de l'Aveyron souhaite ainsi contribuer à une démarche collective et évolutive, qui se veut concilier l'écologique, l'économique et le social.

Les enjeux sont multiples : lutte contre le réchauffement climatique, soutien de l'équité sociale, de l'efficacité économique, préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, maîtrise de la prévention et du traitement des déchets...

Il est indispensable d'intégrer ces enjeux du développement durable dans toutes les activités et rechercher un mode d'exploitation des ressources, de production, de consommation plus responsable pour assurer notre qualité de vie et la préservation de notre environnement.